

# Les gardes civiques de Sierre (1918-1919)

---

Une réaction citoyenne ou  
un instrument au service  
d'une élite ?

par  
Joanna  
Vanay

## INTRODUCTION

Le phénomène des gardes civiques n'est pas propre à la Suisse, ni spécifique à la période de l'immédiat après-guerre. Ces organisations paramilitaires d'origine bourgeoise sont parfois considérées « comme une version renouvelée des gardes des communes du XVIII<sup>e</sup> siècle – habitants des villes patrouillant dans les rues infestées de brigands pour assurer la sécurité des voyageurs – ainsi que des gardes bourgeoises du XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>1</sup>. En tant que troupes

armées irrégulières, les gardes civiques se rapprochent aussi des corps francs qui se constituent en période troublée de guerre ou de conflit, comme en Allemagne dans les mois qui suivent la défaite de 1918.

En Suisse, les gardes civiques proprement dites apparaissent déjà à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles surgissent d'abord et principalement dans les grandes villes, en lien avec les troubles sociaux suscités par la forte poussée des luttes ouvrières.

<sup>1</sup> BÜTIKOFER 1992, p. 119.

Il existe toutefois sur le sol helvétique ce que l'on peut appeler un « printemps des gardes civiques », par analogie au « printemps des fronts fascistes » quinze ans plus tard. Il survient à la fin de l'année 1918 et au début de 1919 et naît d'un contexte historique particulier, dont la grève générale de novembre 1918 est un élément essentiel. Cette grève d'envergure nationale, la première et la seule que le pays ait connu jusqu'à nos jours, est le conflit socio-politique le plus grave de la Suisse moderne<sup>2</sup>. Elle représente le paroxysme des antagonismes sociaux entre les classes bourgeoises et la population laborieuse. Ce débrayage général des ouvriers suisses est d'autant plus traumatisant que la Révolution russe de 1917, qui a mis le parti bolchevique de Lénine à la tête de ce grand pays, est encore dans tous les esprits. Le mouvement lancé par Lénine tente de se pro-

pager dans d'autres pays européens, comme en Allemagne, avec le but de provoquer la chute des régimes en place. Le monde bourgeois n'hésite pas, du reste, à faire le lien entre la révolution russe et la grève générale, interprétant cette dernière comme une tentative de renversement bolchevique.

Dès décembre 1918, en quelques semaines, tous les cantons et toutes les villes suisses d'une certaine importance voient naître des gardes civiques. Les formations les plus importantes au niveau de l'effectif naissent dans les grandes villes de la Suisse alémanique, région la plus touchée par la grève générale. A Zurich, par exemple, la milice compte 9000 membres et en juillet 1919 son trésor de guerre se monte à 1,5 millions de francs<sup>3</sup>. La plupart de ces organisations sont toutefois beaucoup plus modestes. La garde de Lausanne compte, en janvier 1919,

■  
<sup>2</sup> GUEX 1995, p. 255.

<sup>3</sup> GUEX 1995, p. 262.



Mouvement de grève à Bâle, 1918  
(C. Kling-Jenny, Landesmuseum, Zurich)

1200 hommes<sup>4</sup>. Les gardes civiques de tous les cantons se réunissent dès le mois d'avril 1919 dans la Fédération patriotique suisse (FPS). Le Valais n'échappe pas à ce mouvement. En prenant comme exemple le cas de Sierre, l'émergence de telles organisations sur le sol valaisan à la fin de l'année 1918<sup>5</sup> peut être analysée et étudiée. Les formations valaisannes n'ont de loin pas l'envergure et la vitalité de celles des grands centres industriels suisses allemands. Elles apparaissent dans un canton encore très agricole et catholique, en marge de l'évolution économique et industrielle de l'ensemble de la Suisse, et de ce fait, peu touché par le mouvement de protestation ouvrière de novembre 1918. Toutefois, l'étude de ce phénomène en Valais n'est pas dénuée d'intérêts. Elle semble devoir être mis en relation avec le développement industriel du canton. Les gardes civiques soulèvent assurément un aspect intéressant de l'histoire socio-économique du Valais à cette époque, même si elles n'en sont qu'un épiphénomène.

Beaucoup de questions relatives à ces formations paramilitaires restent encore aujourd'hui en suspens, notamment celles de leur spontanéité et de leur origine populaire. Certains historiens considèrent en effet que ces milices se sont formées de façon spontanée pendant et après la grève. Elles seraient en quelque sorte une réaction de simples citoyens indignés par les événements. Cette interprétation rejoint l'image que les acteurs des gardes civiques cherchent à donner de leur institution. L'historien Sébastien Guex conteste cependant cette explication et pense que « dans la plupart des cas, la naissance des gardes civiques résulte de démarches réfléchies et préparées d'en haut »<sup>6</sup>. Les sources permettent de cerner le processus de création et le profil des instigateurs des milices valaisannes, en particulier celle de Sierre. Il est ainsi possible d'apporter un élément de réponse à ces différents aspects des gardes civiques évoqués ci-dessus et qui suscitent encore une certaine polémique.

Dans cet article seront brièvement résumés le contexte national et cantonal de l'époque, plus

particulièrement la situation politique et socio-économique du Valais en 1918 ainsi que la grève générale, véritable moteur de cette marée de milices sur le sol suisse. La réaction du monde bourgeois et son interprétation partisane de l'événement sera évoquée ainsi que celle partagée par la presse valaisanne conservatrice. La partie principale de cet article sera réservée à la reconstitution de l'histoire de la principale garde civique du canton, celle de Sierre. En conclusion, une interprétation de ce phénomène sera proposée, en tenant compte du contexte général évoqué et de toutes les données récoltées.

#### *LA SITUATION POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DU VALAIS DANS LES DEUX PREMIÈRES DÉCENNIES: UNE INDUSTRIALISATION TARDIVE DANS UN PAYS AGRICOLE*

Le Valais connaît une industrialisation tardive par rapport au reste de la Suisse. Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, son économie est fondée encore essentiellement sur l'agriculture. Entre 1910 et 1920, le 60% de la population active valaisanne vit du secteur primaire<sup>7</sup>, tandis que pour l'ensemble de la Suisse à la même époque ce pourcentage est de 27%<sup>8</sup>. Cette politique économique est certes dictée par la position périphérique du Valais, par le manque de voies de communication et l'absence de grands centres, mais elle est aussi un choix idéologique des autorités valaisannes. Le gouvernement est en effet aux mains d'une élite aristocratique et bourgeoise, catholique et conservatrice, qui prône pour le canton un idéal de société chrétien, autrement dit une société patriarcale fondée sur l'amour du travail, la modicité des besoins et la famille. Bien que contestée par une autre force conservatrice naissante de tendance chrétienne sociale et par la traditionnelle opposition radicale, l'hégémonie du clan des vieux conservateurs est encore effective au début du XX<sup>e</sup> siècle.

■  
<sup>4</sup> TOGNI 2000, p. 2.

<sup>5</sup> Cet article est une synthèse d'un travail de mémoire *Les gardes civiques en Valais 1918-1919*, réalisé à l'Université de Lausanne sous la direction du professeur Hans-Ulrich Jost en juin 2003. Le mémoire décrit l'apparition et l'organisation des trois gardes civiques valaisannes: celles de Sierre, Monthey et Brigue. Certains aspects importants de l'étude, telles que la légalité des gardes civiques, l'exploitation du patriotisme comme facteur de ralliement et la crainte réelle et/ou feinte du bolchevisme, exploitée pour mobiliser la population contre le socialisme, n'ont pu être abordés dans cet article.

<sup>6</sup> GUEX 1995, p. 257.

<sup>7</sup> ABBET 1977, p. 3.

<sup>8</sup> GAUTSCHI 1968, p. 28.

Soutenue par le clergé valaisan, cette élite conservatrice au pouvoir considère l'industrialisation comme difficile et dangereuse. Elle craint notamment les idées socialistes et anticléricales, même si les principales raisons invoquées sont le manque de ressources minières, de capitaux et de cadres techniques.

Quoique attaché à ses traditions, le Valais ne peut résister plus longtemps à la modernité. Le percement du Simplon, la construction de routes, de chemins de fer et l'endiguement du Rhône entrepris dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle par le gouvernement valaisan avec l'aide de la Confédération lui permet d'entrer dans l'ère moderne. C'est aussi et surtout la découverte de l'énergie hydroélectrique et une main d'œuvre bon marché qui vont attirer dans le canton la grande industrie, notamment l'industrie chimique : la fabrique Lonza s'installe à Viège et Gampel en 1897; la société pour les produits chimiques à Monthey en 1904 et l'usine d'aluminium, du groupe AIAG, vers 1905 à Chippis. La grande marche vers l'industrialisation est lancée : en 1884, le Valais compte 9 fabriques, en 1906 ce chiffre passe à 51, puis en 1918 à 91<sup>9</sup>. Le nombre des ouvriers valai-



Vue de Sierre et Chippis, vers 1920

(H. Chappuis, Fonds Anniviers, Médiathèque Valais – Martigny)

sans quadruple entre 1908 et 1918, passant de 2000 à 8000 environ. L'industrialisation du Valais n'est toutefois pas homogène : certaines régions sont plus touchées que d'autres, à l'image de Sierre et Monthey. Ces deux districts enregistrent la plus forte augmentation de l'effectif des ouvriers d'usine<sup>10</sup>. Les villes ou villages qui accueillent ces grosses entreprises deviennent des centres industriels.

Corollaire du développement de l'industrialisation du canton, une nouvelle classe sociale apparaît. Même si son organisation reste embryonnaire dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, elle trouve des protecteurs dans les jeunes localités industrielles. Déjà en 1904, la section de Brigue de la Société du Grütli, institution nationale vouée à la défense de la classe ouvrière, intensifie ses activités. Un cercle ouvrier est créé à Chippis en automne 1918. Dans le Bas-Valais, c'est à Monthey que le mouvement ouvrier s'impose.

Le mouvement syndicaliste libre se développe également et atteint avant tout Sierre et Monthey<sup>11</sup>. Un premier syndicat de la Fédération des ouvriers en métallurgie et horlogerie (FOMH) est constitué à Chippis au printemps 1918.

L'Union ouvrière du Valais (UOV), qui regroupe les forces ouvrières du canton, est fondée le 20 avril 1919 à Sion. Elle deviendra le Parti socialiste valaisan en décembre 1919. Il faut attendre 1921 pour voir le premier député socialiste, Charles Dellberg, siéger au Grand Conseil, grâce au système de la proportionnelle récemment adopté par les autorités et le peuple valaisans.

En entrant dans l'ère industrielle, le Valais n'échappe pas aux conflits socio-économiques qui transforment la vie des états industrialisés. Des grèves locales apparaissent dans la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, comme celle de Monthey à la verrerie en 1907. La première grande grève qui marque l'histoire du mouvement ouvrier organisé et illustre les réactions souvent intraitables, voire l'hostilité affichée du patronat face aux syndicats, survient à l'usine de Chippis du groupe AIAG du 17 au 29 juin 1917. Ce

<sup>9</sup> ABBET 1977, p. 7.

<sup>10</sup> GUEX 1971, p. 95 ; ABBET 1977, p. 10.

<sup>11</sup> ABBET 1977, p. 12.

débrayage débouche sur un échec pour les ouvriers et le syndicat chrétien social à l'origine du mouvement contestataire. Le patron de l'AIAG profitera de cette grève pour discréditer les ouvriers syndiqués aux yeux de la population.

## LA GRÈVE GÉNÉRALE EN SUISSE ET EN VALAIS

*La crise sociale de l'automne  
1918*

Événement charnière de l'histoire du mouvement ouvrier et de l'histoire suisse en général, la grève générale symbolise le paroxysme des antagonismes sociaux dans le pays. Si le débrayage

des ouvriers helvétiques n'a pas d'effet immédiat sur la vie politique, il a certainement contribué à faire de la Suisse, à long terme, un Etat plus social.

Les raisons essentielles du déclenchement du mouvement contestataire sont d'ordre social et économique. Il manifeste le mécontentement croissant du peuple suite aux conditions de vie toujours plus difficiles durant le conflit mondial : l'index du coût de la vie quadruple entre 1914 et 1918<sup>12</sup>. Cet appauvrissement contraste avec l'enrichissement de certaines classes bourgeoises et paysannes qui profitent des circonstances de la guerre. L'imprévoyance du gouvernement en matière de ravitaillement est critiqué et les travailleurs remettent en

12 GAUTSCHI 1968, p. 32.



*Ouvriers de la verrerie de Monthey, vers 1910*  
(Ch. Siebenmann, Fonds Vieux-Monthey,  
Médiathèque Valais – Martigny)

cause le système économique et social suisse. Ce durcissement à gauche fait le bonheur des syndicats et une radicalisation croissante s'opère au sein du Parti socialiste suisse (PSS) qui retrouve une politique contestataire de luttes des classes, mise entre parenthèses suite au déclenchement de la crise mondiale.

Devant la surdité persistante des autorités face aux revendications ouvrières, le futur organe directeur de la grève générale, le Comité d'Oltén<sup>13</sup>, composé de représentants du PSS, de l'Union syndicale suisse (USS) et des cheminots est créé en février 1918.

Une succession d'événements provoque le déclenchement de la grève générale. L'ultime est la levée de troupes décidée par le Conseil fédéral pour réprimer d'éventuels troubles à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution d'octobre que le PSS souhaite célébrer. En réponse

à cet acte jugé provocateur, le Comité d'Oltén annonce une grève de 24 heures dans dix-neuf villes industrielles du pays pour le 9 novembre 1918. La tension est avivée par des coups de feu de soldats tirés sur la foule, réunie le lendemain malgré l'interdiction de l'armée pour fêter l'anniversaire de la Révolution russe. L'appel à la grève générale est lancé pour le 11 novembre à minuit. Les autorités fédérales y répondent par une levée massive de troupes, le tiers de l'armée environ<sup>14</sup>. Après trois jours de grève, le comité cède le jeudi 14 novembre 1918. Selon l'USS, 250 000 ouvriers ont suivi le mot d'ordre syndical sur un total de 800 000 travailleurs en Suisse.

La grève générale a été peu suivie en Suisse romande. Les raisons sont doubles : d'une part cette région est moins industrialisée que la Suisse alémanique, l'organisation ouvrière y

■  
<sup>13</sup> Ce comité est surnommé le « Soviet d'Oltén » par la presse bourgeoise et conservatrice.

<sup>14</sup> HEIMBERG 1997, p. 425.



Militaires mobilisés à Bâle lors de la grève générale, 1918  
(C. Kling-Jenny, Landesmuseum, Zurich)

est donc moins présente et moins performante. D'autre part, la population romande est victime d'une certaine germanophobie suscitée par une presse francophile très chauvine qui a tendance à voir dans le Comité d'Olten la main de l'Allemagne revancharde.

Au vue de sa situation politique, économique et géographique, le Valais est certainement le canton le moins touché par le mouvement gréviste. Le concept même de grève est mal perçu dans la population peu habituée encore aux conflits d'ordre économique. Le mouvement a tout de même provoqué dans le canton de légères secousses, ressenties surtout dans le centre du Valais à Sion et dans le haut à Brigue. Quelques incidents sont également survenus à Saint-Maurice. Un comité de grève est levé, présidé par le socialiste briguois Charles Dellberg<sup>15</sup>. Deux cents grévistes ont participé au mouvement. A l'exception de quelques membres du parti socialiste briguois, tous proviennent du personnel roulant des CFF et du BLS, dont 150 à Brigue, 20 à Sion et 30 à Saint-Maurice<sup>16</sup>. Pour maintenir l'ordre, le Conseil d'Etat a mobilisé le bataillon 89, au total 2500 soldats. Alors que pour l'ensemble de la Suisse, entre 100 000 et 120 000 soldats sont mobilisés pour 250 000 grévistes, cette proportion de 2500 militaires mobilisés contre 200 grévistes atteste de la réaction musclée des autorités valaisannes. Les principales perturbations provoquées par la grève semblent dues à l'arrêt ou au ralentissement de la circulation ferroviaire, entre Lausanne et Brigue. Quelques arrestations sont menées par les forces de l'ordre.

### *L'interprétation bourgeoise de la grève générale*

Le déroulement et la signification réels de la grève générale ont longtemps échappé aux historiens et ont suscité de nombreuses polémiques. Une interprétation erronée de l'événement, qui rejoint l'explication subjective et partisane proposée par le monde bourgeois de l'époque, a prévalu jusqu'en 1968. Quelle est-elle ?

La réaction de la presse valaisanne bourgeoise et conservatrice face à l'événement est très représentative. Cette dernière propose à l'opinion publique une interprétation unilatérale et univoque : les troubles de 1918 sont le fruit d'intrigues tramées par des étrangers, des bolcheviks russes et allemands en particulier, qui ont réussi à gagner une fraction des socialistes suisses et à exploiter le mécontentement populaire lié aux difficultés économiques de la guerre pour fomenter la révolution en Suisse. En résumé, le but de cette grande grève est révolutionnaire et les chefs socialistes suisses, parfois les grévistes eux-mêmes, sont acquis à l'idéologie bolchevique. Cette interprétation bourgeoise de l'époque va créer des mythes qui vont voiler pendant longtemps l'explication objective des événements : origine étrangère de la grève, rôle de la mission Berzine, de Lénine, de l'or russe dans cette tentative de coup d'Etat, pays sauvé de l'anarchie grâce à l'armée et la partie « saine » de la population, violence et haine des syndicats et socialistes.

Si certaines requêtes des grévistes sont audacieuses pour l'époque et demandent des réformes d'ordre politique, aucune n'a un caractère proprement révolutionnaire. Les griefs adressés au gouvernement helvétique sont d'ordre essentiellement économique et social. Cette explication biaisée de la grève générale a cependant l'avantage pour les autorités et les classes bourgeoises au pouvoir de retarder les réformes politiques et sociales et de justifier, aux yeux du peuple, leur réaction musclée.

Cette propagande bourgeoise anti-grève a eu plusieurs effets importants pour l'étude des gardes civiques. Elle rend tout d'abord la population valaisanne hostile à la grève générale. Ensuite, en associant le socialisme suisse et valaisan au bolchevisme, elle discrimine toutes les tendances et les organisations de gauche et donne au mouvement ouvrier organisé un caractère subversif. La grève générale provoque enfin et de manière générale un durcissement de la réaction bourgeoise et conservatrice. Voici un exemple, tiré de *La Gazette du Valais* :

« La misérable grève du Soviet d'Olten, appuyée par les fonctionnaires fédéraux des machines

■  
<sup>15</sup> Charles Dellberg (1886-1978), d'une famille humble, conseiller communal de Brigue dès 1912, premier député au Grand Conseil pour le parti socialiste de 1921-1941, 1945-1949, 1953-1965, conseiller national de 1935-1947, 1951-1971, président du parti socialiste de Brigue, puis du Valais de 1910-1957. Appelé « le lion socialiste », il est la personification du socialisme valaisan, surtout dans la première moitié du siècle, mais également après.

<sup>16</sup> AEV, Fonds Charles Dellberg, cote D 17.

et des trains, a dû montrer à ces bolchevistes, façon russe, que leur œuvre néfaste de décomposition sociale ne réussira jamais dans un pays où règne *l'ordre*, le travail et le *patriotisme*. Ils ont essuyé, ces *traîtres à la patrie*, la plus humiliante défaite, et aujourd'hui, les chefs se disputent entre eux. – L'enquête a clairement démontré que cette grève suscitée par les socialistes révolutionnaires, était une suite du plan Lénine et de Trotski, de profiter de la fin de la guerre pour *bouleverser l'ordre social, piller les bourgeois, chasser les autorités et prendre leur place*. C'est du bolchevisme pur. [...] Mais les vrais bolchevistes, ceux de Platten, Grimm, Ilg, Herzog, etc., ne veulent pas, paraît-il, se tenir pour battus. On sait *qu'ils travaillent dans l'ombre*, comme les nihilistes de Petrograd, qu'ils *ourdissent un nouveau complot*, qu'ils préparent tout un plan d'attaque, à la sourdine, et qui éclatera au moment où l'on ne s'y attendra pas. [...] Mais que *ces fous-furieux* prennent garde! *Le peuple veille*, [...] *il dressera des gardes civiques jusque dans les hameaux les plus reculés, il veille, l'arme au poing, et quand le moment sera venu de remettre ce tas de malandrins à la raison, il cognera dur*»<sup>17</sup>.

Cet extrait témoigne du climat d'hostilité et de méfiance qui succède à la grève générale entre le prolétariat et ses défenseurs et les autres franges de la société, en particulier le monde bourgeois. L'événement a montré la capacité d'organisation et la solidarité de la classe ouvrière; certains opposants à la grève prennent conscience qu'il faut réagir pour éviter sa répétition. La constitution de gardes civiques est prônée dans plusieurs organes de presse valaisans. Ceux-ci adopteront du reste une attitude bienveillante lorsque le Valais verra apparaître, dès le mois de décembre 1918, des milices civiques sur son sol.

Témoignant de cette tension sociale, les autorités valaisannes surveillent attentivement les faits et gestes des organisations ouvrières et socialistes du canton. Certaines personnalités reçoivent une attention particulière, à l'image de Schreier, le secrétaire du nouveau syndicat métallurgique à Sierre. C'est du moins ce qui ressort des archives du Département de justice

et police valaisan pour les années 1918 et 1919. Plusieurs conférences du secrétaire ouvrier sont par exemple surveillées par la Police cantonale. Dans le résumé d'une conférence de ce dernier, le 16 juillet 1919, le gendarme Holzer de Brigue, témoin de l'assemblée, suspecte la préparation d'un nouveau mouvement national. Il termine ainsi son compte-rendu: « Selon toute apparence, je crois bien qu'un mouvement et un plan général se préparent en Suisse; que les autorités militaires et civiles prennent les dispositions à temps »<sup>18</sup>.

### LA GARDE CIVIQUE DE SIERRE

Le mouvement des gardes civiques en Valais semble déclencher à ses débuts un véritable enthousiasme dans certains cercles de la population. Il semble y avoir eu une volonté d'étendre le mouvement dans toutes les communes du canton, du moins dans les plus importantes. Pourtant cet enthousiasme n'aboutit pas à des résultats concrets importants. Si certaines personnalités sont très actives et prônent une expansion la plus large possible du mouvement dans le pays, leurs efforts et leur propagandes n'ont pas l'effet escompté.

Une garde civique spontanée s'est par contre formée à Sion lors des trois jours de débrayage général. *La Gazette* informe en effet de la présence d'une garde civique « prête à toute éventualité » durant la journée du jeudi 14<sup>19</sup>. Cette garde est probablement organisée spontanément par quelques citoyens en prévision d'une manifestation ouvrière attendue pour le soir même. Elle s'est sans doute désintégrée dès la fin de la grève.

Trois gardes civiques semblent avoir réellement vu le jour sur le sol valaisan dès le mois de décembre 1918. Il s'agit de celles de Sierre, de Monthey et de Brigue. La documentation retrouvée pour la milice sierroise permet une description assez détaillée de la création et de l'organisation de cette institution. Elle est probablement la formation la mieux organisée et la plus importante du canton.

■  
<sup>17</sup> *La Gazette du Valais*, le 26 novembre 1918.

<sup>18</sup> AEV, DJPII, 5030-2, correspondance du secrétariat 1803-1949, A33-34, 1919, n. 243.

<sup>19</sup> *La Gazette du Valais*, le 16 novembre 1918.

## *A l'origine, le Club alpin suisse et Théodore Aubert*

La constitution de la garde civique de Sierre est le résultat d'un mouvement patriotique d'envergure nationale lancé par le comité central du Club alpin suisse (CAS), dont le siège est à Genève pour la période triennale 1917-1919. L'avocat Théodore Aubert<sup>20</sup>, un des membres de la section genevoise du CAS, y joue un rôle déterminant.

Le 3 novembre 1918, Aubert fait part à ses collègues du comité central de ses craintes suscitées par la situation intérieure du pays, notamment l'activité révolutionnaire et la menace

d'une grève générale. A l'issue de cette réunion officielle, les membres du comité estiment qu'il est « de leur devoir de prendre l'initiative d'un mouvement de concentration nationale »<sup>21</sup>, en vue de soutenir les autorités civiles et militaires contre la menace révolutionnaire. Ils décident d'envoyer une circulaire à toutes les sections cantonales du CAS pour les inviter à entrer en contact avec les autres sociétés patriotiques de leur région et mener ainsi une action en commun.

Avec la collaboration active de la section genevoise du CAS, le comité central et Aubert réunissent le 7 novembre 1918 les représentants de plus de soixante<sup>22</sup> sociétés et associations



*Membres de la section genevoise du Club alpin suisse redescendant de Panossière, 1909*  
(Fonds Bagnes, Médiathèque Valais – Martigny)

<sup>20</sup> Théodore Aubert (1878-1963). Avocat de profession, il plaide en 1924 au barreau une affaire qui va bouleverser le restant de sa vie. Il défend le russe blanc Polounine, complice de Conradi dans l'assassinat en 1923 du délégué des Soviets Vorovsky à Montreux. Il transforme la défense de ce Russe en un réquisitoire contre le régime bolcheviste et parvient à acquitter les deux inculpés. Dès lors, Aubert devient le chantre de l'anticommunisme et crée en 1924 l'Entente internationale contre la III<sup>e</sup> Internationale. Premier-lieutenant, il est député à deux reprises au sein du Grand Conseil genevois, la 1<sup>re</sup> fois comme représentant du groupe démocratique et la 2<sup>e</sup> comme membre du groupe de l'Union de défense économique qu'il a lui-même fondé avec Edmond Turrettini. Il devient conseiller national en 1935. Il est perçu dans les journaux genevois comme un bon citoyen genevois dans toute l'acception du terme: il voue un culte à la famille, à la cité, à l'Eglise protestante, à l'armée, à la patrie, in *Journal de Genève*, le 8 septembre 1958, le 1<sup>er</sup> février 1963; *La vie genevoise*, le 1<sup>er</sup> février 1963, *Quelques souvenirs*.

<sup>21</sup> Archives EIA - Conférences 1938 -, *Quelques souvenirs concernant la création de l'Union civique en automne 1918*.

<sup>22</sup> Ce chiffre varie selon les sources. Certains documents parlent de 60 ou même 120 sociétés participantes; ce dernier chiffre semble peu objectif.

genevoises. Ces différentes sociétés représentent des milieux divers, mais dans lesquels se retrouvent « les principales composantes de la sociabilité bourgeoise et conservatrice traditionnelle dans la cité genevoise »<sup>23</sup>. Cette réunion donne naissance à l'Union civique suisse de Genève, et à sa garde civique. Une « volonté unanime et catégorique a été exprimée de s'opposer avec la dernière énergie à l'agitation bolchevique »<sup>24</sup>. Alexandre Bernoud, déjà président du comité central du CAS, préside cette Union civique et Aubert en est le vice-président.

Lors de cette assemblée est lu un *Exposé de Motifs et Programme préliminaire*, rédigé, au nom du comité central du CAS, par Bernoud et Aubert. Ce texte est joint à la circulaire envoyée par le comité central aux sections cantonales du CAS<sup>25</sup>.

Ce programme contient toutes les idées et concepts qu'utilise et met en pratique la garde civique de Sierre. Il expose les buts, la manière d'y parvenir, ainsi que les moyens d'action envisagés et les principes à la base de ce mouvement.

L'ennemi qui menace le pays est « l'étranger venu pour exécuter chez nous les instructions de Lénine et de Trozki, pour leur profit, pour notre ruine ». Le but affiché du comité central est donc d'« interdire aux bolcheviks de fomenter chez nous leur révolution et par conséquent, de les prier poliment, mais fermement de passer notre frontière ». Le moyen prôné est de « relier en un faisceau toutes les sociétés du pays qui poursuivent un but expressément patriotique ». Deux principes essentiels, garants du succès de l'entreprise, doivent être respectés. « Il faut en premier lieu agir avec un désintéressement absolu », la seule récompense résidant dans la satisfaction de « l'accomplissement du devoir ». Il est nécessaire ensuite de s'engager « sur l'honneur à ne poursuivre aucun but politique », les efforts exigés « ne seront pas faits pour l'avantage de tel ou tel parti, de telle ou telle classe [...] ». Les hommes ou associations politiques sont donc priés de s'abstenir.

Le comité de ce faisceau fédéral est censé dans l'idéal faire des démarches auprès des autori-

tés fédérales et parler au nom des sociétés qu'il représente. Un des moyens d'action de ce mouvement est donc de donner au comité fédéral le mandat pour devenir l'interprète des desiderata et des exigences du peuple suisse aux niveaux fédéral et cantonal; « les autorités seraient ainsi encouragées à agir ». Il devient ainsi l'intermédiaire entre le peuple et le gouvernement, et peut servir d'organe de pression. D'autres moyens d'action sont envisagés : la propagande, à travers des articles de presse, des affiches illustrées, des assemblées. En dernier ressort la création de gardes civiques est prônée.

Les sentiments censés motiver et convaincre les sociétés et leurs membres d'adhérer à ce mouvement prétendument patriotique sont particuliers et maintes fois soulignés : « responsabilité de citoyens », « devoir civique », « honneur » et « patriotisme » sont des concepts récurrents dans les trois pages de cet exposé.

L'Union civique suisse de Genève travaille dès la fin novembre 1918 à réaliser le projet, ébauché dans cet exposé, d'une fédération réunissant toutes les sociétés à but patriotique. Elle charge Théodore Aubert de présenter, à une réunion organisée par l'Association patriotique argovienne à Vindonissa le 24 novembre 1918, la proposition de fédérer toutes ces organisations civiques. Cette association, qui réunit toutes les gardes civiques du canton d'Argovie, accepte de « prendre en main dès l'automne 1918 l'organisation préliminaire du faisceau fédéral des ligues, associations, unions, gardes civiques et patriotiques existant dans notre pays »<sup>26</sup>. Aidée de l'Union civique genevoise, elle s'efforce jusqu'en mars 1919 d'entrer en rapport par correspondance avec les différentes sociétés décrites ci-dessus.

L'Union civique genevoise écrit à la section valaisanne Monte Rosa du CAS pour lui expliquer le projet de fonder une Union civique suisse intercantonale et l'inciter à y adhérer. Elle donne, dans les grandes lignes, la description de l'organisation de la future fédération patriotique. Elle insiste sur la nécessité de l'autonomie de chaque union cantonale, et

<sup>23</sup> HEIMBERG 1997, p.431.

<sup>24</sup> AEV, Section Monte Rosa du CAS, correspondance 1917-1919, Circulaire du comité central du CAS envoyée aux différentes sections.

<sup>25</sup> AEV, Section Monte Rosa du CAS, correspondance 1917-1919, « Exposé de motifs et programme préliminaire », signé Aubert, Bernoud, président et J-F. Michel, secrétaire, joint à la circulaire du comité central du CAS envoyée aux différentes sections.

<sup>26</sup> TOGNI, 2000 : Source 17, Appel de l'UCS et de l'ASP, mars 1919, p.11.

GENÈVE, date du timbre.

*Messieurs et Chers Collègues,*

*Le Comité Central du " Club Alpin Suisse ", constatant qu'une très grave crise menace notre pays par suite de la présence sur notre sol de nombreux agents bolchévistes étrangers, russes en particulier, a décidé de prendre l'initiative d'un mouvement d'opinion publique devant s'étendre à la Suisse entière et nous a convoqué à une réunion qui a eu lieu jeudi 7 novembre. Plus de 70 sociétés nationales y étaient représentées et la volonté unanime et catégorique a été exprimée de s'opposer avec la dernière énergie à l'agitation bolchévique.*

*Les événements formidables qui s'accomplissent au delà de nos frontières ne doivent pas nous faire perdre de vue ce qui se passe chez nous; au contraire nous devons y être plus que jamais attentifs.*

*Il ne s'agit pas ici de politique, il s'agit de savoir si le peuple suisse restera le maître de régler ses destinées.*

*Le moyen le plus rapide et le plus efficace d'étendre le mouvement, c'est de réunir en vue de ce grand devoir, un immense faisceau de sociétés du pays, qui poursuivent un but expressément patriotique, et celles encore qui, par leur labeur, contribuent à la prospérité de tous.*

*Les associations politiques ne seront pas invitées à se joindre à ce mouvement, afin d'éviter toute immixtion quelconque dans les conflits qui peuvent exister actuellement en Suisse, soit entre partis, soit entre les classes de la population, soit en particulier entre patrons, ouvriers et employés. Nous entendons rester absolument neutres à cet égard.*

*Nous serions très heureux de vous voir adopter notre point de vue et nous vous prions de nous faire connaître votre décision le plus rapidement possible.*

*Ci-joint l'exposé et le programme préliminaire qui a été lu à la réunion du 7 Novembre.*

*Avec nos salutations patriotiques.*

de leur liaison par le biais d'une commission fédérale, formée d'un représentant par association cantonale. Celle-ci se voit attribuer plusieurs rôles : elle permet une action commune et harmonieuse des différentes unions cantonales auprès des autorités; elle maintient le contact entre les diverses unions, reçoit et transmet les renseignements; elle suscite la création de telles organisations partout où elles sont encore inexistantes. Un canton est désigné chaque année comme Vorort et élit un bureau de cinq membres<sup>27</sup>.

C'est à la suite de ces travaux préliminaires que naît formellement la Fédération patriotique suisse (FPS) le 5 avril 1919 à Olten, lors de son assemblée constitutive formée de 53 délégués de toutes les régions de la Suisse. L'Association patriotique argovienne est élue comme premier Vorort; Eugène Bircher<sup>28</sup>, un des créateurs et premier président de cette dernière, préside cette nouvelle fédération durant quatre ans. Le but officiel de cette association reste la protection des institutions démocratiques contre toute tentative de bouleversement<sup>29</sup>.

### *Un appel entendu: le groupe de Sierre du CAS mobilise les sociétés de la ville*

« Les circulaires envoyées par le comité central du CAS aux sections de ce club eurent d'heureux effets. Nombre de sections prirent l'initiative de la création de gardes civiques ou d'unions civiques pour soutenir les autorités et contribuèrent ainsi à cette concentration nationale qui appuya l'armée, ses chefs et les autorités civiles »<sup>30</sup>. Le succès de ces circulaires se confirme dans le cas du Valais. Le mouvement patriotique lancé par le CAS est accueilli avec enthousiasme dans la section valaisanne Monte Rosa. Victor Petrig et Henri Cavin<sup>31</sup>, respectivement le président et le secrétaire de celle-ci, au nom du comité de Monte Rosa, « salu[ent] avec joie l'éclosion du mouvement patriotique dont le comité central du CAS a pris l'initiative, en vue de protéger notre patrie contre les agissements des énergumènes

et provocateurs étrangers qui cherchent à profiter de la situation actuelle à l'intention de provoquer des troubles dans notre pays »<sup>32</sup>. Persuadés de l'appui de tous les membres de la section valaisanne dans ce mouvement, ils ne peuvent, vu la dispersion des hommes et l'interdiction de toute assemblée promulguée par les autorités cantonales, réunir les membres. Mais ils entendent atteindre les intéressés par circulaire, notamment en leur envoyant une copie de l'*Exposé des motifs*, et les inviter à entrer en contact avec les autres sociétés de leur lieu de résidence. Le comité de Monte Rosa termine cette lettre en affirmant qu'« il s'agit aujourd'hui plus que jamais de serrer les rangs ».

Un seul groupe de la section s'est senti suffisamment concerné par l'initiative du comité central du CAS pour répondre avec conviction à l'appel et agir selon les directives de ses supérieurs. Il s'agit du groupe de Sierre, dirigé par le président Maurice Allet et le secrétaire Jean Ruedin.

Dans une lettre datée du 11 décembre 1918, ces deux hommes informent le comité de la section Monte Rosa de leurs démarches, durant le mois écoulé, auprès des sociétés de la ville de Sierre. Ils ont en effet pris l'initiative de convoquer, par circulaire, les représentants de ces sociétés à une réunion générale. Celle-ci s'est tenue le 10 décembre 1918 et une motion y a été votée à l'unanimité. Dans cette lettre, le groupe sierrois fait preuve d'un intérêt et d'un enthousiasme particulièrement marqués pour le mouvement de soutien aux autorités suscité par le CAS. Il ne se contente pas seulement d'agir, mais souhaite également voir le comité Monte Rosa inciter les autres groupes valaisans à prendre exemple sur Sierre: « Nous nous permettons de vous demander de faire une pression sur les divers groupes du CAS du canton pour agir de même, non que nous voulions nous donner en exemple, mais nous pensons agir pour le bien de notre Patrie et du CAS »<sup>33</sup>.

La réponse du comité cantonal ne tarde pas : il approuve totalement l'initiative du groupe sierrois et envoie « ses vifs remerciements » à Maurice Allet et à ses collègues pour leur acti-

■  
27 AEV, Section Monte Rosa du CAS, correspondance 1917-1919, Lettre de l'Union civique suisse de Genève de décembre 1918.

28 Eugène Bircher (1882-1956), médecin, est chef de l'hôpital cantonal d'Aarau. Militaire plus que convaincu, il entre sur sa propre demande à l'école de recrue alors qu'il est encore gymnasien; il obtient le grade de colonel-divisionnaire. D'un point de vue politique, à côté de sa fonction de président de la FPS, il est aussi conseiller national du parti des paysans, artisans et bourgeois. Grand admirateur de Hitler, il appartient politiquement à l'extrême-droite.

29 GAUTSCHI 1978, p. 239.

30 Archives EIA - Conférences 1938 -, *Quelques souvenirs concernant la création de l'Union civique en automne 1918*.

31 Victor Petrig (1887-1973) est une grande figure de la politique valaisanne, chantre du mouvement chrétien-social du Haut-Valais. Dr juriste, avocat-notaire à Viège, il est député au Grand Conseil pour Viège de 1913 à 1947, il en est le président en 1935-36, il est aussi conseiller national de 1917 à 1943 et conseiller aux Etats de 1943 à 47, préfet de Viège de 1921 à 1958. Capitaine à l'armée, il fonde le journal *Walliser Volksfreund*. Henri Cavin est directeur des douanes à Brigue. Aucune autre information n'a été trouvée à son sujet.

32 AEV, Section Monte Rosa du CAS, Lettre du comité de la section Monte Rosa au comité central du CAS à Genève, le 11 novembre 1918, signée Cavin et Petrig.

33 AEV, Section Monte Rosa du CAS, Lettre du groupe de Sierre du CAS au comité de la section Monte Rosa du CAS à Brigue, le 11 décembre 1918.

tivité et leur protestation « contre les menées du bolchevisme en Suisse »<sup>34</sup>. Il décline cependant la requête du groupe sierrois : « Nous doutons cependant pouvoir agir par pression sur les différents groupes de notre section, nous n'en possédons ni le droit ni le pouvoir, puisqu'il s'agit d'un mouvement qui ne touche pas directement les intérêts du CAS, mais dont le comité central a pris l'initiative dans un but éminemment patriotique ».

Il regrette le faible écho du mouvement parmi les groupes valaisans, seuls Sierre et un certain Jean de Kalbermatten y ont répondu. Le 31 décembre 1918 encore, il constate que la

circulaire du comité central n'a pas eu l'effet attendu et désiré au sein des groupes valaisans<sup>35</sup>. L'enthousiasme pour la démarche du comité central semble s'être circonscrit à Sierre. La réunion des sociétés de Sierre du 10 décembre 1918 et la motion qui en résulte sont les actes fondateurs de la garde civique sierroise. Convoquée « afin de juger la situation créée par la grève générale du 11 novembre dernier, et de prendre toutes les précautions nécessaires pour parer à des troubles futurs »<sup>36</sup>, cette assemblée de décembre 1918 est clairement posée sous le signe de la patrie et de son culte. Il s'agit de « réveiller l'âme nationale et se serrer autour

- 
- <sup>34</sup> AEV, Section Monte Rosa du CAS, Lettre du vice-président du comité de la section Monte Rosa à Maurice Allet, le 13 décembre 1918.
- <sup>35</sup> AEV, Section Monte Rosa du CAS, Lettre de Cavin à Maurice Allet, le 31 décembre 1918.
- <sup>36</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70 N. 22, 22/1, Livre *Gardes civiques de Sierre, protocoles des séances du comité et copie de lettres et de circulaires*, Protocoles de la réunion des sociétés de Sierre du 10 décembre 1918. Toutes les informations qui suivent sur cette assemblée sont tirées de la même source.



Section Edelweiss de Sierre à la fête cantonale valaisanne de gymnastique à Monthey, le 29 et 30 septembre 1929 (Charles Siebenmann, Fonds Vieux-Monthey, Médiathèque Valais – Martigny)

de notre drapeau ». « Pour bien montrer l'esprit patriotique qui doit animer cette soirée », des chants patriotiques ouvrent et clorent la réunion, à l'image de l'hymne patriotique chanté à l'unisson par toute l'assistance avant même le premier discours. Le président Allet, qui préside aussi cette assemblée, ouvre les feux en soulignant l'attachement au culte de la patrie inscrit dans le cœur de tous les membres du CAS, à côté de celui de la montagne. « C'est ce culte qui a dicté l'appel du comité central de cette société, c'est pour lui répondre que nous nous sommes réunis, afin d'opposer par la cohésion des Sociétés de Sierre la vague suisse à la vague révolutionnaire et bolchevique ».

Vingt-trois sociétés de Sierre ont répondu à l'appel : le groupe sierrois du Club alpin suisse, la Société de tir de la Grande Cible, la Société des cafetiers, la Société de tir au pistolet, la Société suisse des commerçants, le club de football, le Kegelclub, la Société d'agriculture, la Société de Secours Mutuels, la Société de tir militaire, la Société de la Croix Bleue, la Diana, la Société de la Croix d'Or, le Werkmeisterverband, le Männerchor, la Société de développement, la Société de tir du Nouveau Stand, la Société des sous-officiers, la Cécilia, la Société de gymnastique, le chœur paroissal protestant, la Géronline, le club de natation.

A part les sociétés de sport, de musique et d'agriculture, la majorité de ces associations ont un caractère militaire ou économique. Elles impliquent des milieux divers, mais comme dans le cas de Genève, elles représentent un bon échantillon de la sociabilité bourgeoise de la ville de Sierre. Toutes ces sociétés s'attribuent un rôle patriotique : les sociétés comme la Cécilia ou la Géronline, parce qu'elles accompagnent de leur musique toutes les manifestations à caractère national ou historique de la région; la gymnastique parce qu'elle se considère comme le lieu propice à former et développer les capacités physiques et morales des futurs soldats et citoyens<sup>37</sup>. A travers le discours de Allet apparaît la place accordée à la patrie et à sa protection dans le CAS. Pour la paysannerie et son lien ancestral avec la patrie,

les propos du président de la Société d'agriculture Adolphe Rey durant l'assemblée méritent d'être rapportés :

« Ce sont trois d'entre eux qui fondèrent la Suisse, et c'est chez eux que vibre mieux que partout ailleurs, peut-être, l'amour profond de la Patrie ». Suit la légende de la mort de milliers de soldats tombés de la grippe lors de la mobilisation contre la grève générale; l'orateur ajoute à ce propos : « le paysan vengera à son tour la grippe ».

Ce discours du président de la Société d'agriculture de Sierre laisse déjà entrevoir le rôle des paysans dans le soutien au mouvement du CAS et dans l'organisation de la garde civique. La discussion se poursuit et c'est le colonel Souvairan qui prend la parole. Il souhaite voir l'assemblée se joindre au mouvement initié à Genève et souligne la nécessité de dire « à l'ouvrier que ce n'est pas contre lui, mais bien pour sa défense que nous travaillons, pour lui éviter les erreurs qui ont fait obéir à un ordre exécutable les milliers de travailleurs qui ont fait grève quand leur conscience leur disait de travailler ».

La grève générale est donc une erreur détestable dont la répétition doit être évitée. Elle est même une « honte », selon l'avocat Joseph de Chastonay, et doit son échec à « la partie saine du peuple », à « l'élan de l'armée furieuse contre les étrangers qui profitèrent de notre trop grande hospitalité pour essayer de semer chez nous les infernales doctrines du bolchevisme russe ».

Cette référence aux étrangers ouvre un débat, au sein des représentants des sociétés de Sierre, sur la naturalisation des étrangers et leur participation aux fonctions officielles. Les décisions finales de ce débat seront ajoutées à la motion déjà préparée par le groupe de Sierre du CAS. La naturalisation n'est accordée « qu'aux personnes ayant dix ans de séjour en Suisse », et un mandat ou des fonctions officiels ne sont confiés « qu'aux enfants de ces naturalisés ». Une plus grande part à l'instruction civique dans le programme des écoles valaisannes est également votée et ajoutée à la motion.

37 La Feuille commerciale de Sierre relate une série de concours de gymnastique qui ont lieu au printemps 1918; ces concours sont considérés généralement comme une « manifestation patriotique » (10 mai 1918). La pratique de la gymnastique permet « d'acquérir la résistance et le calme du soldat gardant nos frontières » (12 avril 1918). Ce sport est aussi un « foyer d'énergie et de fidélité à la patrie » (13 septembre 1918).

*Les Comités des 23 sociétés de Sierre, représentant à peu près la totalité des citoyens de notre ville, réunis le 10 décembre 1918 à l'Hôtel Arnold, sur l'initiative du Groupe de Sierre du Club Alpin Suisse, déclarent :*

- 1. Approuver l'attitude des Autorités fédérales durant la grève générale;*
- 2. Remercier et féliciter les troupes alors sur pied ou mobilisées à cet effet;*
- 3. Exprimer toute leur sympathie aux familles des soldats morts de la grippe;*
- 4. Se joindre au mouvement préconisé par le Comité central du Club Alpin Suisse;*

*demandent :*

- 5. Aux Autorités compétentes la punition des instigateurs de la grève, quelques qu'ils soient et si haut placés soient-ils;*

*assurent :*

- 6. En ce cas les Autorités fédérales de leur appui;*

*demandent encore :*

- 7. Aux Autorités fédérales la protection de la main d'œuvre indigène par la fermeture de la frontière aux étrangers provenant des pays en révolution;*
- 8. Aux Représentants du Valais aux Chambres fédérales de prendre l'initiative d'un projet de loi prévoyant une réglementation beaucoup plus sévère dans l'octroi de la nationalité suisse, ne l'accordant qu'aux étrangers ayant dix ans de séjour en Suisse et ne permettant de confier un mandat officiel ou des fonctions officielles qu'aux enfants de ces naturalisés;*
- 9. Aux Autorités cantonales de développer davantage l'enseignement de l'instruction civique dans les écoles;*

*décident :*

- 10. de constituer une garde civique en cas de grève ou de troubles futurs;*
- 11. de nommer un comité de défense publique, chargé de prendre les mesures que pourront exiger les événements;*
- 12. de communiquer cette motion par la voie de la presse au peuple valaisan, et directement : au Conseil d'Etat, au Conseil Fédéral et aux Représentants du Valais aux Chambres fédérales.*

*Suit la liste de toutes les sociétés signataires.*

*Motion, votée par les comités des Sociétés de Sierre dans leur assemblée générale du 10 décembre 1918*<sup>38</sup>

L'assemblée décide finalement la constitution d'une garde civique « en cas de grève ou de troubles futurs » et d'un Comité de défense publique.

La motion qui est votée à l'unanimité lors de cette assemblée synthétise les décisions prises par les représentants des sociétés et le groupe du CAS de Sierre. Elle révèle aussi leur état d'esprit à la suite des événements de novembre 1918.

Cette motion exprime la réaction intransigeante d'une partie de la population après la grève générale. Les signataires se placent dans une attitude défensive qui les amène à demander des lois plus sévères face aux étrangers,

comme la fermeture de la frontière aux résidents des pays en révolution. Les événements de 1918, tels qu'ils sont rapportés à l'opinion publique, débouchent ainsi sur une attitude de repli et de méfiance face à l'étranger.

Cette motion est envoyée à la presse et aux autorités cantonales et fédérales le 11 décembre 1918.

*La Gazette du Valais* et le *Briger Anzeiger* publient le 14 décembre 1918 sans commentaire le texte de la motion. *La Feuille commerciale de Sierre* y ajoute un résumé enthousiaste de l'assemblée du 10 décembre et salue la fondation d'une garde civique<sup>39</sup>. Dans leur lettre au Conseil fédéral, Maurice Allet et Jean Ruedin, au nom

<sup>38</sup> AEV, Section Monte Rosa du CAS, Lettre du groupe de Sierre au comité de la section Monte Rosa le 11 décembre 1918. Cette motion est aussi publiée dans *La Feuille commerciale de Sierre* du 13 décembre 1918.

<sup>39</sup> *Ibidem*.

du Bureau de l'assemblée des comités de Sierre, insistent sur les articles 5 et 7 de leur motion, concernant la punition des instigateurs de la grève et la fermeture des frontières aux étrangers venant des pays en révolution. Ils terminent la lettre en informant la plus haute instance du pays que « notre population ne comprendrait pas une mansuétude à l'égard des auteurs de troubles, fussent-ils même et malheureusement conseillers nationaux »<sup>40</sup>. Dans la missive destinée au Conseil d'Etat du canton du Valais, les motionnaires demandent la prise en compte de l'article 9 de leur texte, faisant référence au développement de l'instruction civique dans les écoles du canton<sup>41</sup>.

Aux représentants du canton aux Chambres fédérales, ils demandent « de bien vouloir être leurs interprètes auprès des Chambres », surtout pour la loi sur la nationalisation des étrangers, « persuadés sont-ils que la connaissance de l'extension du mouvement national préconisé par le CAS ne peut être qu'utile et féconde »<sup>42</sup>.

La demande d'un développement de l'instruction civique dans les établissements scolaires du canton est parvenue jusqu'au Conseil d'Etat. Un projet de réponse est élaboré par le Département de l'instruction publique, mais il ne m'a pas été possible de le retrouver<sup>43</sup>.

Les représentants valaisans aux Chambres fédérales ont par contre répondu officiellement à Maurice Allet par une lettre datée du 18 décembre 1918 et venant de Berne. Elle est retranscrite dans *La Feuille commerciale de Sierre* du 3 janvier 1919. Elle est signée: J. Kuntschen, M. Pellissier, Dr A. Seiler, Dr Petrig, président de la section Monte Rosa, J. Zen-Ruffinen, Eug. de Lavallaz, R. Evéquo<sup>44</sup>. Ces hommes félicitent les membres des sociétés de Sierre pour cette « imposante manifestation [...] si heureusement organisée dans les temps pleins d'inquiétude que nous traversons ». Ils sont « très heureux de constater à quel point l'esprit civique et patriotique est développé parmi les membres des sociétés de Sierre »<sup>45</sup>. Ils n'ont malheureusement pu faire part de leurs résolutions et désirs au Conseil national, la discussion sur la grève générale étant déjà termi-

née, mais ils profiteront du futur débat sur la révision de la Constitution pour introduire les résolutions sierroises.

La bienveillance que reçoivent les requêtes et résolutions de l'assemblée des sociétés de Sierre dans la haute sphère gouvernementale laisse augurer de l'accueil qu'obtiendront les gardes civiques en Valais.

### *Statuts, réaction des autorités et adhésion à la Fédération patriotique suisse*

Le Comité de défense publique, autrement dit celui de la garde civique de Sierre, se réunit pour une première séance constitutive le 15 décembre 1918. Il arrête sa composition comme suit: la présidence ou le commandement de la garde revient au colonel Souvairan; son adjoint et remplaçant se nomme Maurice Bonvin; les chefs de secteur sont: Adolphe Morand pour la région de Bourg, Graben, Zersettaz, Borsuat; Edouard Buro pour Monderêche et Villa; Gottlieb Graf pour Sous-Géronde; Joseph Zufferey de Thomas pour Glarey, Muraz. Le secrétaire est Jean Ruedin et le caissier Emile Schöchli<sup>46</sup>. Les statuts sont ensuite élaborés rapidement. Ces statuts ne sont pas très précis sur certains points, comme par exemple les membres admis dans la milice, ou les situations de « troubles » qui nécessitent la mobilisation de la garde civique. Le concept de « grève » est écrit au singulier, s'agit-il seulement d'une grève générale, ou la garde peut-elle être appelée à chaque grève locale et privée?

Une carte de légitimation est fournie à chaque membre de la garde civique par le chef de secteur. Le texte de cette carte est élaboré définitivement le 19 janvier 1919. Il précise le principe sur lequel s'appuie la garde civique et donne des informations supplémentaires sur les prescriptions qui régissent le comportement du garde en activité. Le président de la garde sierroise s'est certainement inspiré de l'exemple genevois en la matière. Il communique en effet le 5 janvier 1919 « de nouveaux renseignements détaillés sur l'organisation de Genève

■  
<sup>40</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70 N. 22, 22/1, Lettre au Conseil fédéral, le 11 décembre 1918.

<sup>41</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70 N. 22, 22/1, Lettre au Conseil d'Etat valaisan, le 11 décembre 1918.

<sup>42</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70 N. 22, 22/1, Lettre aux représentants du canton aux Chambres fédérales, le 11 décembre 1918.

<sup>43</sup> AEV, Protocoles du Conseil d'Etat, séance du 21 janvier 1919, p. 124.

<sup>44</sup> Joseph Kuntschen (1883-1954), avocat, député au Grand Conseil pour Sion de 1921 à 1947, conseiller national de 1928 à 1935 et 1937-1947. Maurice Pellissier (1851-1934), négociant, député au Grand Conseil pour Saint-Maurice de 1895 à 1921, conseiller national de 1905 à 1911 et 1918 à 1919. Alexandre Seiler (1864-1920), avocat et hôtelier, député au Grand Conseil pour Goms de 1891 à 1920, conseiller national de 1905 à 1920. Julius Zen-Ruffinen (1847-1926), ingénieur ETH, de Leuk, conseiller d'Etat de 1897 à 1905, député au Grand Conseil de 1905 à 1921, conseiller aux Etats de 1917 à 1920. Eugène de Lavallaz (1868-1926), avocat et propriétaire, député au Grand Conseil pour Monthey de 1897 à 1913, et 1917-1919, conseiller national de 1908 à 1919. Raymond Evéquo<sup>44</sup> (1863-1945), avocat, député au Grand Conseil pour Canthey de 1889 à 1941, conseiller national de 1902 à 1928, conseiller aux Etats de 1928 à 1943, président du parti conservateur valaisan et suisse. Victor Petrig (1887-1973), avocat, député au Grand Conseil pour Viège 1913-1949, conseiller national 1917-1943, conseiller aux Etats 1943-47.

<sup>45</sup> *La Feuille commerciale de Sierre*, le 3 janvier 1919.

<sup>46</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70 N. 22, 22/1, Première séance du comité de la garde civique le 15 décembre 1918.

1. *La garde civique, instituée le 10 décembre 1918, dans l'Assemblée générale des Délégués des 23 sociétés de Sierre, a pour but, en cas de grève ou de troubles :*

*De soutenir les autorités légalement nommées par le Conseil général des citoyens et de les aider ainsi à maintenir :*

- a) *l'ordre public;*
- b) *le respect de la propriété privée;*
- c) *le travail libre pour chacun*

2. *Elle se compose :*

- a) *de tous les citoyens valides, ne faisant pas partie de l'armée fédérale, déclarant par leur signature adhérer au principe patriotique énoncé ci-dessus;*
- b) *des citoyens faisant partie de l'armée fédérale et adhérant aussi au même principe par leur signature; ce groupe de citoyens sera inscrit sur un registre spécial et ne sera à la disposition des autorités que jusqu'au moment où les unités respectives seraient mobilisées;*
- c) *d'un comité composé de huit membres, dont :*
  - un président,*
  - un adjoint remplaçant du président,*
  - quatre chefs de secteurs*
  - un secrétaire,*
  - un caissier.*

3. *Les citoyens soucieux de l'intérêt de la Patrie et désirant s'opposer aux menées des agitateurs étrangers, peuvent se faire inscrire auprès des présidents de leurs sociétés respectives ou auprès des suivants :*

*Le président :*

*Lieut.-col. Souvairan*

*Le secrétaire :*

*Jean Ruedin*

*La Feuille commerciale de Sierre publie et adresse un appel à la population le 20 décembre 1918*

spécialement et d'autres endroits de la Suisse romande»<sup>47</sup>. Toutefois, les textes prescriptifs de la garde valaisanne se veulent beaucoup plus simples et plus brefs que ceux de la cité de Calvin. La taille modeste de l'institution sierroise en est certainement la cause.

Le recto de la carte de légitimation précise peut-être la situation qui demande l'appel de la garde. Le texte indique : « Sitôt la grève générale ou un état révolutionnaire déclarés, des instructions spéciales seront données à la Garde ». L'expression « état révolutionnaire » reste malgré tout vague, car des situations de type et d'envergure bien différents peuvent être interprétées comme telles.

Le verso résume l'organisation et les instructions de la garde. Le but de celle-ci est exprimé

avec les mêmes termes que dans les statuts. Sont considérés par contre comme membres « tous les citoyens *suisse*s de bonne volonté admis dans la garde civique ». La nationalité suisse est ici exigée. Cette précision se veut sans équivoque, ce qui n'est pas le cas de l'expression de « bonne volonté », formule qui pourtant est récurrente dans le discours des gardes civiques. Cette carte mentionne aussi le devoir des hommes et la manière de se comporter avec les « perturbateurs » : « Le commandant de la garde enverra des patrouilles, et s'il y a menace de la part des perturbateurs, une subdivision se rendra sur les lieux. Le chef de la subdivision cherchera à persuader les perturbateurs de ne pas se livrer à des actes contraires aux droits des citoyens, à défaut il usera de la force ».

Quant aux fauteurs, il faut « les garder à proximité du lieu de l'incident ou les envoyer, sous escorte, à la place de rassemblement »<sup>48</sup>.

A côté des statuts et autre texte prescriptif, le comité s'attelle à un autre labeur. Dans le mois de janvier 1919, il s'efforce de donner une aura plus officielle à son institution. Des démarches sont entreprises auprès du préfet du district Charles de Preux<sup>49</sup>, qui approuve le mouvement mais recommande une mise en rapport avec le Conseil d'Etat. Le comité tient compte de son conseil et envoie à Sion le colonel Souvairan. Celui-ci reçoit « le meilleur accueil » de la part du président, le Dr Hermann Seiler, qui souhaite un rapport à présenter à la prochaine réunion de l'instance exécutive<sup>50</sup>.

L'œuvre du Comité de défense publique de Sierre est donc soumise à l'approbation du Conseil d'Etat. Dans sa séance du 28 janvier 1919, celui-ci, « consulté sur l'opportunité de la création de gardes civiques pour le maintien de l'ordre public dans l'intérieur du canton, [...] reconnaît l'utilité d'une telle institution, dont l'organisation doit appartenir aux communes, sous la réserve que ces gardes seront placées sous la haute direction des autorités légalement constituées et que leurs statuts seront soumis à l'approbation du Conseil d'Etat »<sup>51</sup>.

La haute instance exécutive valaisanne légitime donc l'existence de gardes civiques dans le canton. Toutefois elle délègue leur organisation aux communes, seules compétentes pour le faire. Ces gardes, pour obtenir une caution légale, doivent être reconnues par les autorités officielles, c'est-à-dire les autorités communales d'abord, et le Conseil d'Etat ensuite.

Fort de cette reconnaissance officielle et de la tâche qui incombe aux communes dans l'élaboration des gardes civiques, le comité de la milice sierroise obtient du Conseil communal, au mois de mars 1919, la prise en charge de la nourriture de tous les membres de la garde pendant la durée du service, la garantie d'une subvention journalière aux hommes qui en feront la demande, ainsi que l'obtention d'un

dédommagement équitable, en faveur des blessés ou des ayants droits des décédés. Le colonel Souvairan est également confirmé dans ses fonctions de commandant de la garde; il est même remercié « bien sincèrement pour [ses] peines et [son] dévouement à cette œuvre de sécurité publique et patriotique »<sup>52</sup>.

Le Conseil d'Etat approuve le 5 avril 1919 les décisions du Conseil communal de Sierre, mais refuse par contre sa demande de subventions<sup>53</sup>. Encore une fois, il ne souhaite pas s'impliquer concrètement dans la constitution de ces milices civiques, et ne revendique qu'un rôle de surveillance à distance.

Ce refus n'essouffle pas le zèle et la magnanimité du Conseil municipal pour cette milice. Dans sa séance du 19 mai 1919, il décide de prendre en charge l'assurance de la garde. Il la contracte auprès de la compagnie *La Winterthur*. Cette assurance ne s'étend qu'aux risques à courir en cas d'émeutes<sup>54</sup>.

Autre fait important au printemps 1919, le comité de la garde civique de Sierre décide également de rallier sa modeste institution à la grande Fédération patriotique suisse. Le 5 avril 1919, le colonel Souvairan est envoyé à son assemblée constitutive et devient le délégué de la garde sierroise pour la Fédération nouvellement créée<sup>55</sup>.

### *Les milieux qui gravitent autour de la garde sierroise*

#### Les acteurs

La présentation des principaux acteurs, ainsi que l'étude du financement et des principaux donateurs de la garde civique de Sierre révèlent progressivement les milieux engagés dans cette milice civique et permettent de tirer quelques conclusions sur les cercles qui gravitent autour de cette institution.

La garde civique est dirigée par huit personnages.

Son commandement revient au lieutenant-colonel Charles Souvairan (1857-1936). Son dévouement pour la cause des gardes civiques est indéniable. Il a eu pour ces institutions de

■  
<sup>48</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/2, Carte de légitimation de la garde civique de Sierre.

<sup>49</sup> Charles de Preux (1858-1922), avocat notaire conservateur, est député au Grand Conseil pour Sierre de 1889 à 1901, puis 1906 à 1921. Au Conseil d'Etat dès 1901, il quitte les fonctions de conseiller d'Etat en 1906 pour devenir le premier directeur d'Alusuisse à Chippis. Il est aussi conseiller aux Etats de 1898 à 1901 et conseiller national de 1908 à 1917. De Preux est préfet du district de Sierre de 1912 à 1922.

<sup>50</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70 N. 22, 22/1, Troisième séance du comité le 19 janvier 1919.

<sup>51</sup> AEV, Protocoles du Conseil d'Etat, séance du 28 janvier 1919, p. 131.

<sup>52</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/2, Lettre du 10 mars 1919 de la municipalité de Sierre au Colonel Souvairan, signée le président M. Bonvin, et le secrétaire Bernet.

<sup>53</sup> ACS, Protocole du Conseil communal de Sierre, séance du 5 avril 1919.

<sup>54</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/2, Circulaire de Souvairan «Aux comités et membres des sociétés de Sierre», le 1<sup>er</sup> décembre 1919.

<sup>55</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/1, Cinquième et sixième séances du comité du 1<sup>er</sup> mars et du 1<sup>er</sup> avril 1919 au Crédit suisse.

# GARDE CIVIQUE DE SIERRE

## Carte de légitimation

Le titulaire de la présente carte de légitimation

*Monsieur Ruedin Jean*

*Directeur Crédit Sierrois*

fait partie de la Garde Civique de Sierre.

Sitôt la grève générale ou un état révolutionnaire déclaré, des instructions spéciales seront données à la Garde.

Sierre, le 30 janvier 1919.

LE COMMANDANT DE LA GARDE :

*L. Sourrisan*

*Approuvé par le conseil d'état le 8 février 1919*

grandes ambitions, il les a vues se propager dans toutes les grandes communes du canton. Ses rêves ne s'étant pas réalisés, il a dévolu toute son énergie à la garde sierroise, qui lui doit beaucoup. Membre d'une famille de réfugiés huguenots, d'origine provençale, il fait ses études classiques à Genève et devient bourgeois de cette ville. Il prend rapidement goût au service militaire et y voit sa carrière. Il est instructeur en 1878 déjà, puis devient lieutenant-colonel d'artillerie en 1900. Il écrit des articles dans des revues militaires, notamment sur les origines de l'artillerie. Jeune recrue, il s'investit dans l'association nationale la Croix-Bleue. Il doit prendre sa retraite en 1913 à la suite d'un accident et perd sa femme en 1914. Il se rend en 1916 en Valais, à Sierre puis à Venthône. Il se destine entre 1919 et 1933, à côté de ses activités en faveur de la Croix-Bleue, à un travail d'évangélisation au sein de la Communauté évangélique de Sierre, ainsi qu'à des œuvres de secours pour les aveugles et les tuberculeux. Membre du groupe de Sierre du CAS dès 1918, il a probablement fait partie aussi de la société des sous-officiers de Sierre.

M. Zwissig, qui a assisté à ses funérailles, se souvient d'une cérémonie très solennelle, le défunt fut enterré en habit militaire, un drapeau, une épée et un képi ornaient le cercueil.

Jean Ruedin (1884-1964) reçoit la charge de secrétaire de la garde civique sierroise.

D'origine neuchâteloise, Jean Ruedin commence sa formation dans la capitale de ce canton par des études commerciales puis passe quelques années au Collège Saint-Michel à Fribourg. Il se rend pour la première fois en Valais pour effectuer un apprentissage à la banque de Brigue. Après cette formation, il travaille au bureau de construction de l'usine de Chippis, puis s'exile dans le Jura pour aider au développement de l'usine d'horlogerie que possède son frère. Il revient en Valais en 1917 pour prendre la sous-direction du Crédit sierrois. Il s'y fixe définitivement et épouse Rosa Charles, de Martigny, qui lui donnera quatre

filles et deux filles. En 1919 déjà, la direction de cette banque lui revient. Comme président de l'Association valaisanne des banques et premier président de l'ASBA (caisse allocations familiales), il se dévoue sans compter pour faire de Sierre l'endroit propre à un développement prospère. Grand alpiniste et membre du CAS dès 1907, il est très actif dans cette société. Membre fondateur du groupe de Sierre de la section Monte Rosa, il en est le secrétaire de 1921/22 et de 1929/30, le président de 1923/25 et de 1941/1943; ainsi que de 1935 à 37, le deuxième vice-président et chargé des publications au comité central. Il devient membre d'honneur en 1946. Il est également membre de la Ligue anti-tuberculose et de la Société d'histoire du Valais romand dès 1930, ainsi que membre d'honneur de la Géronde. Maurice Bonvin, adjoint et remplaçant du commandant de la garde civique, et Adolphe Morand, chef de secteur, se distinguent par des fonctions politiques importantes.

Maurice Bonvin (1876-1939) est avocat à Sierre. Il assume les fonctions de secrétaire (1905-1916) puis de président (1917-1939) du Conseil municipal de Sierre. Il est également député au Grand Conseil pour le parti libéral démocratique (radical) pour le district de Sierre de 1917 à 1925 et de 1929 à 1939. Il est membre de la section Monte Rosa du CAS dès 1917. La bienveillance de la commune pour la garde civique s'explique aisément par les fonctions de M. Bonvin, premier adjoint de Souvairan, au sein du Conseil municipal.

Adolphe Morand (1870-1926) est facteur et cafetier. Radical, il est conseiller municipal à Sierre de 1917 à 1924 et député au Grand Conseil de 1909 à 1921.

Emile Schöchli est l'imprimeur et responsable de *La Feuille commerciale de Sierre*. Les autres membres du comité de la garde civique semblent moins prestigieux<sup>56</sup>.

D'autres personnages moins impliqués dans le fonctionnement de la garde civique jouent tout de même un rôle important dans la forte réaction aux événements de novembre 1918 d'une partie de la population sierroise. Ce

■  
<sup>56</sup> Peu de renseignements sont accessibles sur les autres membres, surtout en ce qui concerne Edouard Buro. Joseph Zufferey de Thomas est, quant à lui, agriculteur et Gottlieb Graf est contremaître et président du *Werkmeisterverband*.

sont les orateurs de la fameuse assemblée du 10 décembre 1918, qui par leur discours, ont ainsi participé à la création de la milice. Parmi ceux-ci se trouvent l'avocat Joseph de Chastonay, président en 1919 de la Société de développement de Sierre, conseiller municipal et futur conseiller d'Etat (il sera chef des finances de 1920 à 1925), le major Léopold Imesch, président de la Cécilia, responsable du bataillon de Sierre et futur commandant de la place de Brigue (dès février 1919) et pour finir l'avocat et député au Grand Conseil Alexandre Zufferey, président du Conseil municipal de Chippis, dont nous avons déjà parlé à l'occasion de la grève de 1917.

Deux personnalités priment toutefois sur les autres, de part leur influence ou le milieu qu'ils représentent : Maurice Allet, dont l'enthousiasme pour le mouvement du CAS a déjà été évoqué, et Adolphe Rey, le représentant de la paysannerie sierroise, qui se distingue dans l'assemblée des sociétés de Sierre par un discours belliqueux à l'adresse des grévistes.

Fils de l'ancien vice-président de la ville de Sion Louis Allet, Maurice Allet (1888-1948) appartient à une famille qui a donné au pays d'éminents magistrats et hommes d'Eglise. Pharmacien de profession, d'abord gérant de la pharmacie de Chastonay, il se marie avec la fille du docteur Joseph de Courten, ce qui lui permet d'installer plus tard, sa propre officine dans l'ancienne maison du Dr de Courten. Animé d'une foi profonde, il fait partie de l'Association des étudiants suisses, dont la devise est « pro Deo et Patria ». Entré au CAS en 1917, il est un des pionniers de l'alpinisme en ville de Sierre et membre fondateur du groupe du CAS de cette même ville. Il en est le président de 1918 à 1920. Il assume aussi la fonction de secrétaire du comité de Monte Rosa de 1923 à 1925.

Adolphe Rey (1868-1944) joue également un rôle influent dans la cité sierroise de part ses nombreuses charges politiques et sa fonction de président de la vieille et respectée Société d'agriculture de Sierre. Commerçant, fils de Candide et d'Antoinette de Chastonay, il

épouse Césarine de Sépibus. Il endosse les rôles de secrétaire, puis de président du conseil bourgeois de Sierre entre 1893 et 1905. Il siège aussi en tant que conseiller municipal de 1909-12, 1925-32, 1934-36 et vice-président de ce même conseil de 1913 à 1920. Juge de commune et commandant des pompiers, il est également député au Grand Conseil pour le parti conservateur-démocrate (dit conservateur-progressiste) pendant 15 ans (1922-37). Il est nommé en 1917 membre de la Chambre de commerce valaisanne par le Conseil d'Etat et assume les fonctions militaires de chef de la III Cie bat. 13 du Landsturm.

Président de la Société d'agriculture de Sierre et donc représentant officiel de la paysannerie sierroise, sa présence énergique à l'assemblée témoigne de l'implication du milieu paysan, en tout cas de certains de ses éléments, dans la garde civique sierroise. Les quelques renseignements réunis concernant les adhérents confirment cette participation active des représentants du secteur primaire dans cette milice. Son discours du 10 décembre se distingue de celui des autres orateurs par son côté agressif et provocateur. Il parle de venger les soldats morts de la grippe à cause des grévistes<sup>57</sup> et révèle ainsi un monde agricole particulièrement touché et révolté par les événements de 1918.

Cette attitude réactionnaire n'est pas le fait uniquement des paysans sierrois. Elle doit être reliée avec la réaction de l'Union suisse des paysans (USP), organisation faîtière de la paysannerie suisse, dont semble faire partie l'Association agricole du Valais, à la suite de la grève générale. L'USP doit son intense activité à son président Ernst Laur<sup>58</sup> qui encourage toutes les associations paysannes suisses de rejoindre les milices défensives.

#### Les mécènes

Le thème du paysan digne héritier des fondateurs de la Confédération et en cela défenseur de la patrie, propos récurrents dans les discours d'Adolphe Rey, trouve une écoute bienveillante dans la plupart des assemblées des organisations paysannes valaisannes. Au mois

■  
57 Protocoles de la réunion des sociétés de Sierre du 10 décembre 1918, op. cit., p. 1.

58 Ernst Laur (1871-1964): fils d'une famille d'origine allemande naturalisée à Bâle, il étudie à l'Ecole polytechnique fédérale et obtient en 1893 le titre d'ingénieur agronome. Professeur à l'école agricole du canton d'Argovie, il prend le poste de chef du secrétariat de l'Union suisse des paysans, qui deviendra sous son influence un instrument politique musclé et influent.

de mai, la Société d'agriculture de Sion fête son cinquantenaire. Cet événement vaut la présence de Maurice Troillet<sup>59</sup> et du Dr Laur. *Le Nouvelliste* cite quelques-uns de leurs propos. Les deux orateurs s'entendent pour faire des paysans, durant la guerre, les sauveurs de la patrie, dont le devoir est maintenant de défendre celle-ci contre le bolchevisme. Voici les paroles du Dr Laur : « [...] un nuage reste suspendu à l'horizon; des sociétés révolutionnaires venues des steppes de Russie ont envahi les Etats civilisés. Nombreux sont sans doute ceux qui, dans vos vallées, pensent qu'ils n'ont rien à craindre. Ne vous y trompez pas. Si le danger existe dans un canton, il est une menace pour tous les autres. Aussi, à l'heure du danger, le pays peut compter avant tout sur les paysans qui jamais ne consentiront à ce qu'une minorité gouverne le pays. Le danger du bolchevisme écarté, le monde sera conduit vers une conception meilleure de la vie »<sup>60</sup>.

Rien d'étonnant, dans cette perspective, que la question des gardes civiques soit clairement abordée le 17 juin 1919 lors de la réunion des délégués de l'Association agricole du Valais à Ardon. Au cours de la journée, l'assemblée entend un rapport d'un certain ingénieur de Preux<sup>61</sup> sur la constitution des gardes civiques. D'après *Le Nouvelliste*, cet homme montre le point de départ de la formation de ces gardes, leur nécessité, la manière de les constituer et de les mettre sur pied. « Les agriculteurs doivent s'organiser pour la défense de leurs biens les plus sacrés et pour le maintien d'une saine démocratie, car ils ne supporteront jamais ni autocratie ni dictature que ce soit celle du sabre ou celle du prolétariat »<sup>62</sup>.

Ces paroles ne semblent pas avoir eu l'effet escompté, excepté à Sierre, où Adolphe Rey et quelques autres membres de la Société d'agriculture collaborent à son organisation.

Si le milieu paysan sierrois est ainsi actif dans la constitution de la milice civique de la ville, l'étude biographique précédemment élaborée permet de cerner aussi d'autres milieux particulièrement impliqués dans cette institution. Celle-ci a été initiée et prise en main par des

élites, des personnalités éminentes qui exercent une activité importante au sein de la ville, que ce soit au niveau économique, social ou politique, et qui ont ainsi une grande influence sur la vie de la cité. Ces personnalités proviennent toutes des milieux de la finance, du commerce ou de la justice. Beaucoup assument des fonctions politiques et ont des grades importants dans l'armée. Croyants parfois très convaincus, ces individus sont très actifs dans la vie publique, particulièrement dans les institutions ou associations à but caritatif. Une chose intéressante à souligner est la représentation des confessions catholique et protestante au sein de cette milice. Sont également présents les deux grands partis politiques historiques : le parti radical, majoritaire à Sierre à cette époque et le parti catholique. Considérant les luttes politiques traditionnelles particulièrement vives en Valais entre conservateurs et libéraux, il est étonnant de voir comment le phénomène de la garde civique est parvenu à donner cohésion et unité à des éléments disparates et habituellement opposés.

L'appartenance de la plupart des acteurs au CAS confirme leur origine bourgeoise ou leur statut privilégié. En effet, en 1918, la montagne et son escalade ne sont pas à la portée de tous. L'alpinisme nécessite du temps, et donc de l'argent. C'est un loisir de luxe. Le CAS devient en quelque sorte une coterie de gens relativement riches et socialement bien placés. Il regroupe des membres recrutés dans la classe moyenne supérieure des professions libérales, dans la bourgeoisie aisée. Les avocats, médecins, professeurs et ingénieurs prisent particulièrement ce club, dans lequel les gens dits de bonne société aiment à se retrouver<sup>63</sup>. Un bref coup d'œil sur la profession des membres du groupe de Sierre confirme cette appréciation.

Les promoteurs de la garde civique font donc partie du gratin de la société sierroise. Leur situation privilégiée leur offre un réseau de relations dont a certainement bénéficié la milice sierroise, particulièrement pour son financement. La garde civique de Sierre ayant adhéré à la Fédération patriotique suisse, toute recherche

<sup>59</sup> Maurice Troillet (1880-1961), avocat-notaire et banquier est député au Grand Conseil de 1905-1913, conseiller d'Etat, chef du DI de 1913 à 1953, conseiller national de 1921-1925 et de 1928-1943, conseiller aux Etats de 1943-1955, président du Conseil municipal de Bagnes, conservateur, grand protecteur de la paysannerie valaisanne. Resté 40 ans au Conseil d'Etat, il est considéré comme le plus grand homme politique valaisan du siècle, qui a donné l'impulsion nécessaire pour faire entrer le Valais dans l'ère de la modernité.

<sup>60</sup> *Le Nouvelliste*, 1<sup>er</sup> mai 1919.

<sup>61</sup> Il n'a pas été possible d'identifier ce personnage.

<sup>62</sup> *Le Nouvelliste*, 28 juin 1919.

<sup>63</sup> BÜTIKOFER 1992, p. 124.

de subvention n'est plus réservée exclusivement à son propre fonctionnement mais est destinée en grande partie, vu la modicité des besoins de la milice sierroise, au comité central de cette fédération. Le colonel Souvairan est du reste particulièrement zélé dans cette entreprise et est remercié vivement par le secrétaire de la FPS<sup>64</sup>.

Jean Ruedin incarne, pour sa part, l'implication du monde des affaires et des banques dans le financement de la garde civique. En tant que directeur du Crédit sierrois, il est bien placé pour faire de sa banque un des sponsors de la milice sierroise et de la FPS. Dès le mois de mars 1919, les séances du comité de la garde civique n'ont plus lieu à l'Hôtel Arnold comme auparavant, mais se déroulent désormais au Crédit suisse. C'est aussi dans cet établissement que la garde civique sierroise a ouvert son compte bancaire<sup>65</sup>. Le 27 juin 1919, le conseil d'administration du Crédit sierrois répond à la demande de subvention de Souvairan et « décide d'allouer 50 francs annuellement, et ceci pendant trois ans, à la FPS »<sup>66</sup>.

La banque cantonale donne également de son côté 100 francs par an. A côté des banques,



L'Hôtel Arnold à Sierre, vers 1920  
(Ch. Krebs, Médiathèque Valais – Martigny)

Souvairan a pu alimenter ses besoins financiers grâce aux dons d'anonymes, parfois fort généreux.

Mais ces mécènes provenant de la banque ou protégés par l'anonymat ne sont pas les plus prodigues. Un autre donateur bien plus magnanime révèle l'engagement du monde de la grande industrie dans ces milices civiques. Détraz, directeur de l'usine AIAG (aujourd'hui Alcan) de Chippis, subventionne la garde civique régionale et la FPS. Il concède le 10 juillet 1919 un don de 5'000 francs, en spécifiant que c'est un don de la société Neuhausen<sup>67</sup>. L'entreprise AIAG est considérée par Souvairan comme l'« un des principaux souscripteurs » de la garde civique de Sierre<sup>68</sup>.

Le directeur de l'usine d'aluminium n'exerce cependant pas seulement un poids financier sur la garde civique de Sierre. Il a une influence incontestable sur son commandant. Les deux hommes correspondent très amicalement sur différents sujets et Souvairan requiert souvent les opinions de Détraz.

Si seule l'AIAG est présente dans les sources, il n'est pas exclu que d'autres industries de la région sierroise aient offert quelques subsides à la garde civique. Tous les acteurs de la garde civique de Sierre, personnalités et entreprises, se retrouvent sans exception sur les listes des souscriptions en faveur des cheminots non grévistes publiées dans les différents journaux valaisans en novembre et décembre 1918. C'est le cas de l'usine de Chippis et du Crédit suisse. Les milieux impliqués dans ces deux mouvements de réaction à la grève générale étant fortement imbriqués, il ne serait pas insensé de penser qu'une fabrique comme Lonza, qui fait partie de la liste des donateurs pour le geste en l'honneur des braves cheminots, ait, elle aussi, participé à la quête pécuniaire de Souvairan.

#### Les adhérents

Cette étude consacrée aux acteurs de la garde civique de Sierre, même si l'accent est volontairement mis sur ses instigateurs et ses souscripteurs, reste incomplète sans l'approche des milieux qui ont donné leur adhésion à cette milice.

■  
<sup>64</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/2, Lettre du Dr Steiner à Souvairan, été 1919.

<sup>65</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/2, Petit livret du Crédit sierrois, « Compte d'Épargne n. 776 de la garde civique de Sierre, par M. E. Schöchli ».

<sup>66</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/2, Lettre du Crédit sierrois au colonel Souvairan, le 27 juin 1919.

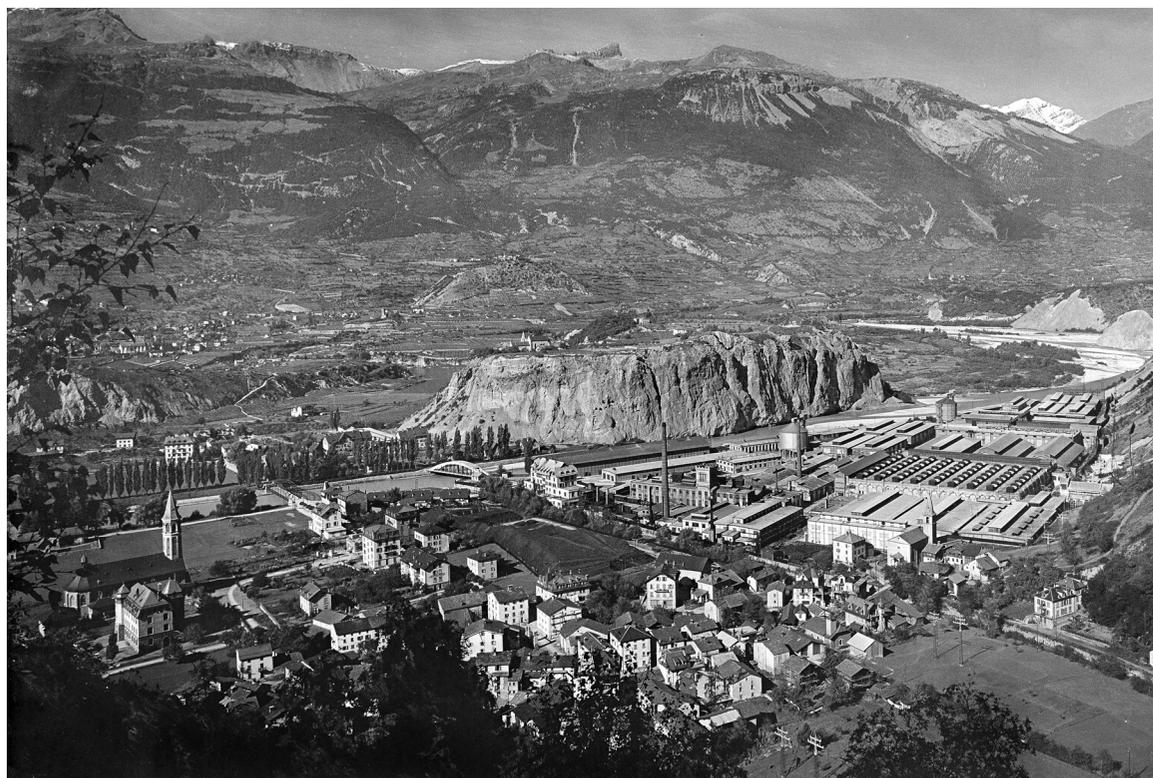
<sup>67</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/2, Lettre de Détraz le 10 mai 1920 au colonel Souvairan.

<sup>68</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/2, Lettre du comité de la garde civique à Aubert, le 17 mai 1920.

Afin de donner à la compagnie d'assurance la liste exacte de l'effectif de la garde, le comité demande aux présidents des sociétés de Sierre un état nominatif des membres ayant adhéré à la milice. Ces différents états nominatifs, loin d'être complets et exhaustifs, offrent cependant un échantillon des différentes couches de la population sierroise qui ont suivi le mouvement. Ils contiennent en effet le nom et la date de naissance des adhérents, ainsi que leur profession. Ils permettent ainsi d'esquisser une approche socio-professionnelle des gardes civiques sierrois.

Ces listes nominatives révèlent une assez grande diversité de professions : plus de 35 métiers sont représentés sur environ 120 noms recueillis. Plus d'une dizaine de ces professions n'ont qu'un

seul représentant, il n'y a par exemple qu'un seul concierge, cordonnier et infirmier. Toutes les classes sociales sont présentes : l'ouvrier d'usine côtoie l'avocat et le médecin. Toutefois certaines franges de la société dominent : les agriculteurs sont nettement majoritaires (ils représentent le 1/5 de l'échantillon proposé). La deuxième catégorie socio-professionnelle la mieux représentée comprend les employés et fonctionnaires. Sont insérés dans cette catégorie les employés de banque, de poste, des CFF, des télégraphes, de commune ou encore d'hôtel. Les professions libérales ou les postes à responsabilité, comme les contremaîtres, sont moins présentes. La classe ouvrière est quasiment absente de cette liste. Elle est cependant honnêtement représentée si au prolétariat industriel, tel que machinistes,



*Vue de l'usine AIAG à Chippis, 1920-1940*  
(Ch. Krebs, Médiathèque Valais – Martigny)

ouvriers d'usine ou fondeurs, d'autres travailleurs apparentés plutôt à l'industrie artisanale, comme des menuisiers, des charpentiers, un peintre, un cordonnier sont ajoutés.

En résumé, les instigateurs de la garde civique sierroise semblent avoir recruté dans plus ou moins toutes les couches sociales de la société. Mais les adhérents proviennent principalement des classes moyennes et des couches inférieures. Les agriculteurs semblent avoir été particulièrement sensibles à la propagande des promoteurs, probablement influencés par leur président Adolphe Rey. Le caractère incomplet des sources disponibles ne permet toutefois pas de conclure de manière très précise sur cet aspect de la milice.

#### *Moyens, fonctionnement, organisation en cas de mobilisation et activités jusqu'en 1932*

Les fonds importants récoltés par Souvairan pour la cause des gardes civiques vont directement au comité de la FPS. La milice de Sierre ne conserve, pour son fonctionnement, que les modiques sommes perçues en sus de ces grands montants. D'après quelques extraits de compte retrouvés dans les archives de la milice sierroise, celle-ci vit avec un budget d'une valeur moyenne de 400 à 500 francs. Durant l'année 1919, le caissier E. Schöchli paie un montant total de 397, 20 francs pour les besoins matériels de la garde<sup>69</sup>. Les moyens sont donc modiques, surtout par rapport aux sommes versées au comité de la FPS (5'000 francs de la part l'AIAG par exemple). Ils sont toutefois proportionnés à l'effectif global de la garde. Celui-ci est divulgué en janvier 1919 par la commande de 300 cartes de légitimation<sup>70</sup> et de 300 brassards aux couleurs de Sierre (jaune et rouge), qui lors de l'alarme seront timbrés d'un sceau aux armes de la commune<sup>71</sup>. De plus, la garde civique sierroise n'a pas besoin d'un revenu imposant vu que la municipalité prend en charge la nourriture, la solde et l'assurance en cas de mobilisation. L'armement est peut-être un aspect onéreux de l'organisation civique, mais il est résolu le 1<sup>er</sup> mars

1919. A cette date a lieu une séance inhabituelle du comité. Celui-ci est sur ses gardes en raison de la situation momentanée jugée « troublée et alarmante »<sup>72</sup>. Selon le protocole, les autorités ont déjà pris des précautions et, pour cette raison, le comité fixe l'aide que la garde civique doit leur apporter. Un rapport manuscrit résume les décisions prises durant cette séance. Le point 3 résout le problème de l'armement : « Les gardes civiques sont adjoints au Landsturm pour le renforcer; travaillent [*sic*] ensemble, la question des armes est ainsi résolue »<sup>73</sup>. Le reste du rapport fixe la surveillance des lieux stratégiques, comme la gare, la poste, le bureau des téléphones et télégraphes, les lignes électriques, répartie entre les quatre secteurs de la garde. Ce rapport montre les relations, établies secrètement, entre la garde civique de Sierre et l'armée, particulièrement la compagnie III du bataillon 13 de la Landstrum en cas de mobilisation pour une nouvelle grève générale. Cette compagnie est du reste sous les ordres du capitaine Adolphe Rey, président de la Société d'agriculture de Sierre. Celui-ci rédige, de son côté et avant même le mois de mars 1919, des instructions précises pour la garde civique, mais aussi parallèlement pour sa compagnie, en cas de première mobilisation partielle. En plus du renforcement des différents postes et patrouilles de l'armée, la garde civique est chargée de la cuisine, du ravitaillement des postes et de l'aménagement des locaux pour le couchage de la troupe<sup>74</sup>.

Bien qu'organisée concrètement en fonction de futurs troubles possibles, la garde civique n'a jamais eu besoin d'intervenir par les armes. Laissant l'action répressive de côté, inutile du reste sur le sol valaisan, elle tente d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée par la persuasion et la propagande. Ses activités au cours de l'année 1919 en apportent la preuve.

A la suite des troubles envisagés en mars 1919, la nécessité de maintenir vivante et dynamique la réaction d'une partie de la population sierroise face aux événements de novembre 1918 est fortement ressentie par le comité. Il décide d'envoyer aux membres de la garde une circulaire

■  
<sup>69</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/2, Petit livret du Crédit sierrois.

<sup>70</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/1, Troisième séance du comité le 19 janvier 1919.

<sup>71</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/1, Sixième séance du comité du 1<sup>er</sup> avril 1919. Le protocole des séances du Conseil communal de Sierre du 8 et 15 mars 1919 confirme ces informations.

<sup>72</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/1, Cinquième séance le 1<sup>er</sup> mars 1919 au Crédit sierrois.

<sup>73</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/1 Rapport écrit à la main, le 1<sup>er</sup> mars 1919 au Crédit sierrois.

<sup>74</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/2.

« pour les maintenir en haleine »<sup>75</sup> et leur rappeler leur devoir. Celui-ci comporte deux aspects. Le premier est de « s'efforcer de gagner à nos principes le plus d'adhérents possible », et le second consiste à « s'opposer courageusement aux personnes qui, par leurs paroles ou la diffusion d'écrits anarchistes et bolchevistes, essaieraient de corrompre l'esprit de notre honnête population »<sup>76</sup>.

La fin de cette circulaire, aux accents bibliques et quelque peu xénophobes, mérite d'être citée : « La Suisse a été, jusque dans ces derniers temps, comme un champ dont le propriétaire, trop confiant, n'a pas pris garde aux mains étrangères qui venaient répandre l'ivraie parmi le bon grain. Les mauvaises herbes ont poussé. Il est temps de rendre à notre bon sol suisse sa pureté première. Telle est la belle et noble activité de chaque membre de la garde ».

Cependant si l'activité de la garde civique est soutenue durant l'année 1919, elle perd de son dynamisme progressivement. Après 1920, elle semble même morte, à l'exception de quelques années où le comité sort de sa torpeur, comme par exemple en 1929. Le soir du 1<sup>er</sup> août de cette année, afin de prendre toute précaution en cas de manifestation antipatriotique, les membres du comité se donnent rendez-vous<sup>77</sup>. L'année 1926 est également active pour l'institution; nous aurons l'occasion d'y revenir. L'échelonnement des séances du comité de la milice sierroise est révélateur de l'intensité de ses activités. Jusqu'en janvier 1919, le comité se rencontre toutes les deux semaines en moyenne. Ensuite l'espace entre les séances s'accroît, le comité fixe ses rencontres tous les mois, puis tous les deux mois. Après août 1919, ils ne se voient plus avant le 4 décembre 1919, puis le 2 juin 1920 qui représente la dixième séance. Dès cette date, il faut attendre le 12 juillet 1929 pour que la onzième rencontre ait lieu. La dernière se tient en novembre 1932, juste après les événements de Genève qui ont nécessité l'envoi dans cette ville du régiment valaisan<sup>78</sup>. Ceux-ci ont fait prendre conscience au comité de l'importance de « se réunir plus souvent afin de garder un meilleur contact et

d'être prêt à parer à toute éventualité »<sup>79</sup>. Durant cette séance, M. l'ingénieur Camille Burkhard, nouvellement arrivé en Valais, ancien secrétaire central de la FPS, est appelé à faire partie du comité. Il est nommé délégué à l'assemblée du 19 courant à Aarau.

Il faut donc un nouveau conflit social d'importance pour relancer le mouvement sierrois. Toutefois, malgré le désir évoqué en séance de retrouver un peu de dynamisme, les sources n'indiquent aucune activité après 1932. Seuls plusieurs extraits du compte courant de la garde civique de Sierre, datés de 1942, 1943 et 1945, apparaissent. Le montant du solde (432,40 francs en 1942) reste inchangé, à l'exception des intérêts ajoutés, preuve que ce compte n'est plus utilisé. Le terme de la garde civique peut donc être fixé à 1932, après 14 ans d'existence, et 2 ans uniquement de réelles ou d'intenses activités.

### *Les autres gardes civiques valaisannes*

La formation sierroise est la plus importante et la plus dynamique des trois formations valaisannes. Des actions ont été menées pour créer une garde civique à Brigue, mais aucune preuve de la concrétisation de cet effort n'a été retrouvée. La ligue civique de Monthey, quant à elle, a bien vu le jour. Elle est fondée le 25 janvier 1919 par le groupe monthey-san de la Nouvelle société helvétique, suite aux recommandations de leur président général, Gonzague de Reynold<sup>80</sup>. Elle est également membre de la FPS. L'étude de ses instigateurs confirme le tableau ébauché des milieux engagés dans la garde sierroise. Il s'agit d'hommes influents, impliqués dans la vie politique et économique de la région.

### *UN PATRIOTISME AU SERVICE D'UNE CLASSE*

Prétendre se défendre contre les étrangers bolcheviques dans un canton très agricole et catholique est quelque peu suspect. De plus, la situation du Valais pendant et après la grève générale

■  
<sup>75</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/1, Cinquième séance le 1<sup>er</sup> mars 1919 au Crédit sierrois.

<sup>76</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/2, Circulaire « Aux citoyens faisant partie de la garde civique de Sierre », 10 mars 1919, signée Souvairan.

<sup>77</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/1, Séance du comité du 12 juillet 1926.

<sup>78</sup> Le 9 novembre, une violente bagarre se déclenche entre partisans de l'Union nationale de Georges Oltramare, et des disciples de Léon Nicole. Des recrues tentent de mettre de l'ordre, mais dépassées, elles tiennent sur la faule et font 13 morts et de nombreux blessés. Le régiment valaisan est alors appelé à l'aide. La situation se rétablit rapidement.

<sup>79</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N. 22, 22/1, Douzième séance du comité le 17 novembre 1932.

<sup>80</sup> Gonzague de Reynold (1880-1970) vient d'une famille aristocratique fribourgeoise au glorieux passé militaire. Professeur de littérature à l'Université de Berne, il quitte cette fonction en 1932 après avoir été l'objet d'une violente campagne politique. Il s'adonne également à des activités de conseiller politique, notamment auprès des conseillers fédéraux Motta, Musy et Etter. Il est la figure emblématique de la nouvelle droite réactionnaire qui apparaît au début du siècle.

ne nécessite pas la constitution d'une force de l'ordre supplémentaire. La raison d'être de ces milices doit donc être trouvée ailleurs.

### *Des voix contestataires*

Le mouvement des gardes civiques déclenché par le comité central du CAS et par celui de la NHS se présente officiellement comme un mouvement d'origine populaire, dont le but est la protection des institutions démocratiques du pays et le soutien aux autorités légalement constituées. Son élan est non seulement populaire mais il se déclare aussi dégagé de toute influence politique. Cette image de propagande, celle d'un mouvement civique fondamentalement populaire et apolitique, est soutenue par la presse conservatrice et bourgeoise ainsi que par les autorités valaisannes. Elle est toutefois contestée par quelques voix isolées, issues du monde ouvrier et parfois bourgeois. C'est le caractère soi-disant neutre politiquement de ces formations qui est le plus critiqué.

Edmond Bille, artiste peintre neuchâtelois à l'esprit affranchi, sierrois d'adoption, ressent les gardes civiques comme l'expression de la lutte des classes, susceptible d'aggraver les conflits. Cette interprétation est partagée par le journal ouvrier *Le Falot*, qui use de la satire et du trait d'esprit pour critiquer ces milices, et par l'Union ouvrière valaisanne. Celle-ci adresse une pétition au Grand Conseil pour inviter le Conseil d'Etat à retirer sa légitimation à la constitution de gardes civiques dans le canton. Elle souligne dans ce texte le caractère illégal, provocateur et violent de ces formations paramilitaires. Le monde ouvrier ressent les gardes civiques comme une provocation à son encontre, un instrument de lutte de classe chargé de protéger les intérêts des profiteurs de guerre. Le Conseil d'Etat réfute cependant ces accusations et n'entre pas en matière.

Si elles sont isolées, ces voix contestataires soulignent l'ambiguïté autour du phénomène des milices civiques. L'interprétation de ces dernières diffère selon les milieux qui prennent position à leur égard. Cette ambiguïté est ressen-

tie également du côté bourgeois. L'éditorialiste du *Nouvelliste*, Charles Saint-Maurice, met le doigt par exemple sur l'imprécision délibérée des programmes des ligues qui naissent à cette époque. La neutralité en politique est selon lui une « absurdité »<sup>81</sup>.

Ces critiques, ou cette méfiance, à l'encontre des gardes civiques valaisannes sont-elles justifiées? Certaines sources permettent de donner une première réponse à cette question.

### *Quand les actes trahissent les discours*

Certains actes des milices valaisannes, en particulier celle de Sierre, ne correspondent pas à une prétendue neutralité politique. Deux exemples sont probants.

#### **Fêtes et trouble-fêtes.**

Joie troublée, il faut le dire, par les menaces révolutionnaires. Le tocsin qui lundi soir appelait sous les armes le régiment valaisan, a retenti lugubrement dans nos vallées tranquilles; et notre peuple laborieux et sain, juge sévèrement nos compatriotes de la Suisse alémanique; ceux de Zurich surtout qui se laissent bercer d'abord par les chants trompeurs de la Sirène germanique, et ne résistent pas ensuite au virus bolchéviste. — Que penser de ces Suisses qui persistent à imiter servilement tout ce qui se fait outre-Rhin, tour à tour serviteurs de l'impérialisme, ou suppôts de la démagogie?

■ ■ ■

Malgré les nouvelles folles qui circulaient, les esprits sages — il y en a quelques-uns en Valais — n'ont pas été troublés par les menaces du Soviet d'Olten. Il y a dans l'air certaines idées — comme certains microbes! — qui meurent lorsqu'elles arrivent sous notre soleil rhodanien. — Quand le monde entier sera bolchévisé, je sais au moins un pays où l'on cultivera toujours avec candeur ses vignes, et ses espaliers, et où l'on ira encore à la messe avec conviction. Et je ne vois pas très bien le drapeau rouge sur Valère ou sur Tourbillon!

Mais cela n'empêche que nous fûmes privés comme vous de nos rares trains de guerre; cependant tous les jours quelques convois de fortune ont circulé entre Brigue et Saint-Maurice. A Sion, quelques cheminois qui ne sont pas encore bien de chez nous ont fait grève et furent appréhendés. Seule l'usine de Chippis — cette écharde dans notre chair — nous a donné quelque inquiétude; pour cette fois, messieurs les « métallurgistes » ont jugé bon de ne pas suivre le mouvement;

81 *Le Nouvelliste*, 15 juillet 1919.

# Congrès du Parti socialiste suisse

## Affiliation à la III<sup>me</sup> Internationale

Le parti socialiste suisse avait à l'origine, entre autre, un idéal élevé : amélioration des conditions de l'existence des classes ouvrières par la voie législative. La grande loi du christianisme, « l'amour du prochain », en était le principe directeur ! Malheureusement, sous des influences perverses étrangères, cet idéal est tombé d'année en année plus bas, et l'amour du prochain a été remplacé peu à peu par la haine des classes !

C'est ainsi que le Congrès du Parti socialiste suisse, par 318 voix contre 147, vient de voter à Bâle son affiliation à la III<sup>me</sup> Internationale, sous réserve du prononcé définitif des sections.

Voici donc le parti socialiste suisse, inspiré par des étrangers, affilié au bolchévisme des tyrans russes, au communisme. En adhérant au bolchévisme, il jette le visage helvétique et démocratique pour montrer le masque d'un disciple de Lénine, résolu à triompher par le fer et par le feu.

Ce vote doit être considéré comme une véritable déclaration de guerre au peuple suisse ! 542 délégués étaient présents au congrès ; ils représentaient 240 sections et 39,140 membres.

D'après ce vote, il y a donc en Suisse environ 20,000 socialistes prêts à tout pour plonger notre pays dans les horreurs de la guerre civile, pour supprimer la démocratie, instituer la tyrannie d'une minorité et précipiter le peuple entier dans la misère.

Car les principes de cette III<sup>me</sup> Internationale sont connus, ils peuvent se résumer, selon les écrits et actes de son grand chef Lénine, dans les points suivants :

1. Ni Dieu, ni maître.
2. Etablissement de Conseils d'ouvriers et de soldats.
3. Suppression de l'armée, organisation d'une Garde rouge.
4. Spoliation de toutes les banques, de toutes les fortunes privées, de toutes les propriétés, et leur partage.
5. Suppression du mariage.
6. Suppression de l'idée de patrie ! etc., etc.

Le Congrès s'est séparé le dimanche 17 août, après avoir encore voté à l'unanimité contre l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations et au cri de

Vive la Révolution sociale !

poussé par le président Reinhard et répété frénétiquement par toute l'assemblée.

Voilà, ouvriers, où l'on veut vous mener !

Sachez crier courageusement : Non ! Non ! Non !

Car il n'est pas nécessaire de vous présenter des commentaires sur ce programme de Lénine, chacun de vous, en effet, et chaque socialiste qui saura se dégager de l'influence étrangère, saura déjà juger s'il se rapproche plus du crime que de la folie.

D'après un témoin impartial et neutre, assistant au Congrès, les vieux ouvriers votèrent toujours raisonnablement ; les partisans de la III<sup>me</sup> Internationale étaient peu nombreux parmi eux ; ce furent les jeunes qui votèrent comme un seul homme pour l'entrée dans le Paradis de Lénine !

Les vieux ouvriers regardaient avec tristesse cette course précipitée des jeunes vers l'abîme communiste !

Vieux ouvriers !

qui avez blanchi à la peine, respect pour vous ! Unissez vos efforts aux nôtres pour éclairer la jeunesse et la ramener à l'idéal qui a fait le bonheur de nos pères :

la religion,  
la famille,  
la patrie !

et qui fera encore notre bonheur, ainsi que celui des générations futures, car le peuple suisse, peuple libre et fier de sa liberté, ne se laissera jamais maîtriser et avilir par une minorité égarée par des étrangers !

Union patriotique suisse.

En 1919, le comité de la garde civique sierroise réagit fortement à la décision du Parti socialiste suisse de s'affilier à la III<sup>e</sup> Internationale. Il décide en août 1919 de délivrer un tract dans tous les villages du district et les principaux centres ouvriers du Haut-Valais afin de dissuader les ouvriers valaisans de donner leur adhésion au Parti socialiste. Ce tract décrit le parti comme le jouet d'« influences étrangères perverses », « affilié au bolchevisme des tyrans russes »<sup>82</sup>. En conclusion, le tract encourage les vieux ouvriers, « plus raisonnables », à unir leurs efforts pour ramener la jeunesse « à l'idéal qui a fait le bonheur de nos pères : la religion, la famille, la patrie ! » Ce dernier passage révèle l'idéologie fortement conservatrice du comité de la garde civique. La milice sierroise ne se contente donc pas d'organiser la défense de l'ordre mais lance une propagande anti-socialiste dans la classe ouvrière et la population valaisannes. Une action en contradiction avec sa soi-disant neutralité politique.

D'autres sources indiquent que la formation sierroise devient peu à peu un organe de surveillance du parti socialiste pour le compte de la Fédération patriotique suisse. Des instructions venant du secrétariat de celle-ci précisent le rôle dévolu à la garde civique : « Nous devons à tout prix arriver à ce que chaque assemblée, même secrète du Parti socialiste officiel, des dissidents socialistes et des communistes soit fréquentée par des hommes de confiance de notre groupement et si possible qu'on puisse avoir chaque fois deux rapports indépendants l'un de l'autre sur la même réunion, afin de pouvoir les comparer. Il serait précieux de pouvoir gagner dans chaque entreprise industrielle des hommes de confiance parmi les ouvriers, la propagande se faisant surtout à l'atelier. Enfin des rapports précis sont aussi très importants aux localités frontalières. Je vous prie de lire chaque jour la presse socialiste locale et de signaler par l'envoi de coupures avec l'indication du journal et de sa date, toute nouvelle relative à des possibilités de grèves, toute attaque contre la FPS ou les organisations cantonales ou tout autre objet intéressant pour nous »<sup>83</sup>.

Ces deux actions révèlent donc un profond décalage entre les objectifs déclarés et les actes concrets de la milice civique de Sierre. Le maintien de l'ordre et de la sécurité de la population n'est pas la seule préoccupation de cette milice. Elle s'efforce aussi de surveiller le milieu ouvrier valaisan et de contrecarrer l'avancée des idées socialistes.

### *Situation géographique et milieux impliqués*

Cette thèse de l'anti-socialisme ou du caractère anti-ouvrier des milices valaisannes est confortée par l'étude de leur situation géographique et des milieux impliqués.

Les gardes civiques valaisannes apparaissent en effet dans les régions les plus touchées par le phénomène de l'industrialisation valaisanne. Nous l'avons vu, les villes de Monthey et de Sierre accueillent en leur sein des industries d'envergure nationale, voire internationale, avec la fabrique de produits chimiques et l'usine d'aluminium de l'AIAG à Chippis. Ces deux villes deviennent des centres industriels d'importance et la vie traditionnelle s'en trouve modifiée, notamment par l'arrivée d'ouvriers de fabrique. Entre 1900 et 1910, Sierre passe de 1'833 à 3076 habitants et Chippis de 282 à 887<sup>84</sup>. La population de ce village quadruple donc en quelques années. La population monthaysanne s'accroît de plus de 66% de 1888 à 1910, passant de 2598 à 4301 résidents<sup>85</sup>. Sierre et Monthey sont par conséquent les premières villes « ouvrières » du Valais à voir naître en leur sein un syndicat de tendance socialiste et à ressentir le besoin et la nécessité d'instituer des milices civiques. Il est donc difficile de ne pas faire le lien entre le mouvement ouvrier organisé et les gardes civiques.

L'examen des milieux impliqués dans les formations valaisannes met également à mal le caractère prétendument apolitique et populaire du mouvement. Un certain nombre des instigateurs siègent dans les Conseils municipaux ou au Grand Conseil. De plus, les gardes civiques ne sont pas initiées par l'ensemble de la popu-

■  
<sup>82</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N.22, 22/2, Tract contre l'affiliation du PSS à la III<sup>e</sup> Internationale.

<sup>83</sup> AEV, Fonds AV - Sierre - 70, N.22, 22/2, Instructions du secrétariat de renseignements de la FPS.

<sup>84</sup> DONZÉ 1988, p. 59.

<sup>85</sup> DUBOSSON 1975, p. 27 et 29.

lation mais par une frange aisée et privilégiée de celle-ci, soutenue par une partie de la paysannerie. Le simple travailleur, l'employé et l'ouvrier y sont clairement absents. Cette élite rassemble des milieux assez hétéroclites, ceux des professions libérales, de l'industrie, de la paysannerie ou de l'armée, mais ceux-ci conservent un point commun : leur état social, leur idéologie et leurs intérêts matériels et politiques s'opposent à ceux du monde ouvrier et au programme socialiste.

*Les gardes civiques en Valais,  
un sursaut conservateur et le  
symptôme d'un bouleversement  
socio-économique et culturel  
trop rapide*

Ces différents éléments permettent d'esquisser une interprétation générale de l'apparition de ce phénomène sur le sol valaisan. Cette interprétation n'est pas chose aisée, surtout si l'on considère le caractère incomplet des sources. Il ne s'agit pas de rechercher l'exhaustivité mais



Bâtiment de l'usine CIBA à Monthey, 1928

(Ch. Siebenmann, Fonds Vieux-Monthey, Médiathèque Valais – Martigny)



de proposer une nouvelle approche de ce phénomène en relation avec la situation spécifique du Valais. Il est nécessaire de bien avoir à l'esprit le contexte très particulier de l'époque, non seulement au niveau suisse, mais surtout au niveau valaisan. La situation particulière du Valais donne en effet une couleur particulière à l'émergence de telles institutions dans le canton.

Une première constatation s'impose : l'apparition de gardes civiques en Valais n'est pas une réaction spontanée des citoyens valaisans indignés par les événements récents. Leur création est le fruit d'une double impulsion qui provient « d'en haut ». L'impulsion première vient d'un cercle bourgeois genevois qui prend l'initiative de ce mouvement des gardes civiques dès novembre 1918. Il s'agit des milieux qui gravitent autour du CAS et de la Nouvelle société helvétique, et particulièrement les têtes directrices de ces grandes associations. Celles-ci vont se servir de leurs sociétés, véritables organisations bourgeoises citadines, comme canaux de propagation pour leurs idées anti-socialistes.

La deuxième impulsion provient d'une élite bourgeoise valaisanne qui a servi de relais aux promoteurs genevois. Partageant probablement les craintes et les idées de leurs homologues du bout du lac, ces éléments bourgeois ressentent la nécessité de poursuivre le mouvement jusqu'en Valais. En ce sens, l'initiative genevoise donne peut-être l'occasion à une frange de la population valaisanne de réagir face à la situation générale troublée. Cette frange est une élite bourgeoise fortement impliquée dans la vie et l'organisation politique et économique de sa région.

C'est ici que la situation particulière du Valais a son importance.

L'organisation politique et sociale de ce canton est basée, dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, sur des normes et des valeurs encore très traditionnelles. Le pays est gouverné par une espèce d'oligarchie dont le pouvoir et les privilèges sont protégés par cet ordre social

traditionnel. Les personnages valaisans à l'origine de la constitution des gardes civiques font partie de cette classe privilégiée.

Or, cet ordre traditionnel est remis en cause par le déclenchement de l'industrialisation au début du siècle. Cette dernière, très rapide, bouleverse en peu d'années les données existantes. Déjà dans la deuxième décennie du siècle, certains aspects de l'industrialisation que le monde traditionnel peut juger « néfastes » se font ressentir : arrivée de travailleurs étrangers, suisses ou autres, essor démographique de certaines villes, grèves ou conflits d'ordre social et économique, rythme de vie modifié (travail de nuit et le dimanche), développement des organisations de protection ouvrière syndicales et socialistes ainsi que leurs idées « matérialistes ». L'arrivée soudaine des industries amène une évolution socio-économique si rapide que Donzé parle de « véritable révolution culturelle »<sup>86</sup>. Le peuple valaisan se trouve en effet, à cette époque, au carrefour entre deux mondes opposés : le monde traditionnel qui arrive à sa fin, et l'ère moderne, fondée sur l'industrie et la technique, qui s'installe peu à peu.

Plus précisément, l'apparition des premières organisations syndicales et le développement des partis ouvriers, même si ceux-ci sont encore loin d'être une force capable de contrecarrer le monopole bourgeois en matière de politique, mettent en cause l'ordre social et politique traditionnel. Dans ce contexte, la grève générale sert d'exemple répulsif et laisse présager à ces élites bourgeoises la force de la classe ouvrière lorsqu'elle est bien organisée. Les événements de novembre 1918 achèvent probablement de convaincre les élites bourgeoises de la nécessité de réagir et de s'opposer au mouvement ouvrier valaisan naissant.

Ainsi, en se plaçant dans l'optique des instigateurs valaisans, il est tentant d'interpréter tout d'abord la création de gardes civiques en Valais comme une réaction de défense, « un sursaut conservateur »<sup>87</sup>, de la part d'une élite bourgeoise. Les changements socio-économiques apportés par l'industrialisation fulgurante sont ressentis comme des menaces pour

■  
<sup>86</sup> DONZÉ 1988, p. 112.

<sup>87</sup> Cette expression est utilisée par Charles Heimberg, dans le titre et la conclusion de son article; HEIMBERG 1997, pp. 424-434.

leur situation sociale privilégiée. Le souhait déclaré dans leur discours de maintenir l'ordre dans le canton contre les perturbateurs peut symboliser cette volonté de conserver intactes les traditions, autrement dit cette société patriarcale garante de leurs privilèges. La création de milice participe à une tentative de retarder en quelque sorte le progrès social et l'entrée du Valais dans l'ère moderne.

Toutefois, les gardes civiques sont initiées par des milieux finalement assez différents. Elles apparaissent comme un creuset où se mêlent des intérêts et des aspirations divers, voire même contradictoires. La réaction aux bouleversements amenés par l'industrialisation, si elle est un élément important voire essentiel, n'est probablement pas le seul moteur de l'apparition de ces formations. L'implication du grand patronat industriel (AIAG) ne s'explique pas en effet par le désir de s'opposer au monde industriel. Il semble donc que les gardes civiques aient représenté, à un moment donné, une réponse à des aspirations et à des peurs différentes. Mais le ciment de tous ces divers intérêts reste la volonté de contrecarrer le mouvement syndical et socialiste en expansion.

Les élites bourgeoises valaisannes ne sont probablement pas les seules à avoir vécu difficilement cette « révolution socio-culturelle ». La mentalité encore très traditionnelle de la population, dont une grande majorité vit de l'agriculture, fait que le mouvement des gardes civiques a trouvé un terrain favorable en Valais, même si le terme est un peu fort au vu du développement relativement faible du mouvement par rapport aux autres cantons suisses. Les Valaisans subissent aussi les rapides transformations amenées par l'ère industrielle. Le monde industriel et le mouvement ouvrier naissant leur sont peints en des termes souvent très négatifs. En effet, l'Eglise, dont l'influence est à l'époque très importante, propage une image dépréciative du monde industriel et des organisations ouvrières militantes non chrétiennes. Les élites les plus conservatrices, dont les intérêts sont souvent liés au monde agricole, et le patronat, qui ne voit pas d'un bon œil le mou-

vement syndical et socialiste qui gagne les fabriques valaisannes, tentent de discréditer à leur manière ces organisations militantes. Ainsi, avant même la grève générale, une image dépréciative des syndicats et des partis ouvriers d'obédience socialiste se propage dans le pays. Lors de la grève générale, les citoyens valaisans sont aussi victimes de la propagande présente dans la presse qui bolchévise le mouvement ouvrier organisé. De ce point de vue là, la tentative des élites bourgeoises de rassembler les différentes couches de la société contre le mouvement ouvrier socialiste et syndicalisé est facilitée en Valais.

Ainsi, du côté des citoyens, la raison de l'adhésion de certains Valaisans aux gardes civiques peut aussi provenir d'une réaction face à ce bouleversement socio-culturel. La participation aux gardes civiques pourrait illustrer, semble-t-il, la difficulté à s'adapter à une industrialisation trop rapide, et donc mal digérée. Elle peut aussi exprimer une volonté de s'opposer à celle-ci, vu la forte présence des agriculteurs dans la garde sierroise par exemple.

L'émergence des gardes civiques apparaît donc comme l'événement qui révèle une industrialisation difficile et mal vécue par une partie de la population. Une population certainement influencée par la presse et la propagande anti-ouvrière bourgeoise mais surtout par une élite bourgeoise, qui a le plus à perdre des changements apportés par l'industrialisation. Ces milices semblent être un indice révélateur d'une transition trop soudaine et donc douloureuse entre deux mondes, le traditionnel et le moderne. Elles symbolisent une certaine peur de voir l'ordre établi bouleversé, une tentative de s'accrocher à l'ancien mode de vie qui perdure depuis des siècles, en faisant rempart aux idées et organisations qui le contestent.

## CONCLUSION

Se présentant comme une initiative populaire dénuée d'intérêts politiques et vouée à la seule défense de la patrie, le mouvement des gardes civiques déclenché en Suisse entre autres par

le CAS se révèle être un instrument de mobilisation au service d'une élite bourgeoise impressionnée par l'attitude de plus en plus revendicative et militante du mouvement ouvrier, dont la grève générale de novembre 1918 représente le paroxysme. Ce mouvement est également influencé par les événements internationaux, tels que la fin de la guerre, la révolution russe et ses tentatives d'extension dans d'autres pays européens.

En Valais, si les gardes civiques sont une arme aux mains d'une élite cherchant à sauvegarder ses privilèges mis en péril, elles semblent toutefois correspondre à l'attente d'une partie de la population. Cette frange de citoyens est certes minime mais bien réelle. Elle est influencée par une propagande anti-socialiste vigoureuse des instances au pouvoir et vit probablement mal cette période de transformation socio-économique très rapide. Cette levée de bouclier que sont les milices civiques semble ainsi exprimer la réaction et le malaise de certains Valaisans devant ces bouleversements qui sonnent le glas du monde traditionnel.

Il serait intéressant de pouvoir inscrire le cas des milices valaisannes dans le contexte plus large des gardes civiques en Suisse, autrement dit effectuer une comparaison entre ce qui se passe entre 1918 et 1919 en Valais et dans les autres cantons du pays. Toutefois, la façon dont les gardes civiques sont nées, se sont développées, et le genre d'activités et d'actions qu'elles ont manifesté dépendent en partie de la situation politique et économique de chaque canton, notamment du développement avancé ou non des organisations ouvrières. Ainsi, si chaque région du territoire a vu l'éclosion de gardes civiques, la comparaison est délicate. Il faudrait posséder des renseignements précis sur l'origine, la création et l'organisation de toutes ces différentes formations paramilitaires. Or ces renseignements manquent. Si certaines études décrivent en détail leur formation, toutes ces informations sont quelque peu éparpillées. Il devient ainsi difficile d'avoir un point de vue d'ensemble de l'émergence des gardes civiques

pendant et après la grève générale, et par conséquent, toute tentative de comparaison est délicate et précaire.

Il est toutefois possible de mettre en évidence quelques aspects de l'apparition des gardes civiques en Suisse.

Le Valais se distingue des autres cantons par la totale inactivité de son gouvernement cantonal dans l'impulsion donnée à la constitution de ces milices. Les autorités valaisannes accueillent avec bienveillance ces formations civiques et les reconnaissent officiellement. Toutefois, elles ne sont pas impliquées dans leur apparition. Elles ne les ont pas encouragées ou alors après coup. Le Valais se démarque ainsi de la plupart des autres cantons suisses, où le Conseil d'Etat semble directement impliqué dans la constitution des gardes civiques. C'est le cas, par exemple, du Conseil d'Etat vaudois qui, à travers une circulaire datée du 17 décembre 1918, recommande aux communes la création de gardes civiques<sup>88</sup>. A la Chaux-de-Fonds et dans le canton d'Argovie, le gouvernement cantonal est impliqué dans la création des gardes civiques. Dans le premier cas, le Conseil d'Etat décide de la formation de la milice lors d'une rencontre avec le syndicat patronal des producteurs de la montre la veille de la grève générale. Dans le second cas, la formation des milices résulte de la collaboration entre l'Exécutif cantonal, les dirigeants du CAS et de l'USP, sous le patronage de Eugène Bircher<sup>89</sup>.

Cette « passivité » du gouvernement cantonal valaisan suscite des interrogations.

Lorsque les gouvernements cantonaux ou communaux proprement dits ne sont pas les instigateurs des gardes civiques, c'est-à-dire Genève et le Valais entre autres, le CAS, et dans une moindre mesure la Nouvelle société helvétique, prennent apparemment le relais. Un exemple illustre le rôle joué par le CAS, en remplacement des autorités, dans la création des milices : le cas de Moutier. Dans le Jura, sous l'influence du Conseil d'Etat, la plupart des gardes civiques mises sur pieds sont décidées par les autorités communales bourgeoises. Or, le

88 TOGNI 2000.

89 GUEX 1971, pp. 258-259.

Conseil communal de Moutier, à moitié socialiste, ne suit pas l'exemple de ses homologues, au grand dam des membres bourgeois de ce même conseil. Ces derniers vont donc s'appuyer sur le CAS pour organiser la milice de la commune<sup>90</sup>. Le CAS devient donc un auxiliaire, ou un substitut, des autorités bourgeoises dans la formation des gardes civiques.

Les milices valaisannes diffèrent également d'un certain nombre de leurs homologues par le fait que ces organisations ne sont pas le prolongement de groupements civiques déjà constitués avant ou lors de la grève générale et qui se seraient officialisés et perfectionnés après l'événement, comme c'est le cas de la garde lau-

sannoise ou genevoise<sup>91</sup>. Elles ne voient le jour qu'après les événements de novembre 1918. S'il semble y avoir eu une garde civique, du moins un regroupement de citoyens, pendant le conflit à Sion, cette formation spontanée n'a pas survécu aux trois jours de grève.

Une autre piste de recherche pourrait être le lien tissé entre le mouvement valaisan des gardes civiques et celui des fronts qui naît en 1933.

Les milices civiques se distinguent de prime abord des fronts par une position différente face au pouvoir en place. Elles souhaitent conserver intact l'ordre établi, défendre le régime en place et les privilèges qui en résultent, même si une cer-

■  
<sup>90</sup> VUILLEMIER, KOHLER, CERUTTI 1977, p. 74.

<sup>91</sup> TOGNI 2000, p. 4.



*Club alpin suisse au sommet du pic d'Artsinol, 1902*  
(Emile Dunand, Médiathèque Valais – Martigny)



taine critique du pouvoir en place, jugé trop conciliant face à la montée des revendications ouvrières, est perceptible. A l'inverse, les fronts sont une réaction forte de contestation des institutions démocratiques libérales, prônant un régime autoritaire. Toutefois des traits communs incontestables existent : l'apparition des gardes civiques valaisannes révèle la présence en Valais, au sortir de la guerre, de cercles réactionnaires particuliers, épris d'un anti-socialisme virulent, d'un patriotisme ou d'un nationalisme très prononcé, à la limite de la xénophobie. Les notions d'ordre, de hiérarchie, de discipline militaire trouvent également un écho des plus favorables dans ces différents milieux. Le phénomène des gardes civiques ne pourrait-il pas être une expression particulière d'un courant conservateur qui se durcit devant l'évolution sociale des années de guerre, et qui se radicalise peu à peu ? Ce courant conservateur s'enrichissant ou se développant au fil des événements politiques et économiques des années 1920 en Suisse et en Europe s'exprimerait-il ensuite dans le mouvement frontiste au début des années trente ? Dans l'évolution de ce courant de droite, l'anti-socialisme qui caractérise finalement le mieux l'esprit des gardes civiques de 1918 n'aurait-t-il pas évolué vers un antidémocratie au fil des événements d'ordre politique et économique qui touchent la Suisse et l'Europe ?

Certains historiens ont déjà relevé des éléments de continuité entre les milieux à l'origine des gardes civiques et les mouvements extrémistes et fascistes des années 1930 : Aubert devient l'un des dirigeants du mouvement frontiste, et Bircher établit des liens avec Ludendorff et Hitler afin de mettre sur pied un réseau international de l'extrême-droite<sup>92</sup>. Heimberg constate à Genève « des éléments de continuité entre la garde civique, l'Union

de défense économique, ou encore l'Union nationale, le mouvement fascisant de Géo Oltramare »<sup>93</sup>.

Dans le cas du Valais, peut-on, comme à Genève, trouver des liens entre les milieux proches des gardes civiques et ceux qui sont à l'origine du front valaisan créé en 1933 ? L'étude des gardes civiques peut-elle apporter des éléments d'explication plus profonds à l'apparition de cercles d'extrême-droite en Valais en 1933 ? Cette dernière question est particulièrement pertinente puisque Roger Joseph, qui a étudié et décrit le front valaisan, insiste dans son travail sur le fait que les raisons trouvées à l'apparition de ce mouvement, c'est-à-dire la crise politique et les effets de la dépression que subit le canton au début de 1930, ne sont pas satisfaisantes puisque le fascisme en Valais perdure au-delà de l'estompement de ces deux crises<sup>94</sup>. Si cet auteur a étudié le phénomène fasciste en Valais à travers la naissance et l'évolution du front valaisan, les investigations sur les gardes civiques valaisannes et particulièrement la Fédération patriotique suisse mènent à proposer une autre piste de recherche pour l'étude du fascisme valaisan. Cette nouvelle piste mettrait l'accent sur la FPS et son rapprochement soupçonné dans les années 1930 avec les courants fascistes. Durant ces années, cette association reste en contact avec les dirigeants des milices valaisannes. En 1935, devant la décrépitude des gardes civiques valaisannes, la direction de la FPS, aidée de Camille Burkhard, délégué de la garde sierroise pour les assemblées générales de l'association, cherche à (re)créer une section dynamique dans le canton. Les hommes tout d'abord pressentis pour mettre sur pied et diriger la nouvelle section sont les anciennes têtes directrices de la garde sierroise, entre autres le président de Sierre, Bonvin, et l'imprimeur Schöchli.

■  
<sup>92</sup> JOST 1992B, p. 147.

<sup>93</sup> HEIMBERG 1997, p. 434.

<sup>94</sup> JOSEPH 1977, pp. 137-138.

---

## *Sources et abréviations*

Archives de l'Entente internationale anti-communiste, Bibliothèque publique et universitaire, Genève	Archives EIA
Archives de l'Etat du Valais, Sion	AEV
Archives d'Etat de Genève, Genève	AEG
Archives communales de Sierre, Sierre	ACS
Club alpin suisse	CAS
Fonds du Département de justice et police	DJP II
Fédération des ouvriers en métallurgie et horlogerie	FOMH
Fédération patriotique suisse	FPS
<i>Journal de Genève</i>	
<i>La Feuille commerciale de Sierre</i>	
<i>La Gazette du Valais</i>	
<i>Le Nouvelliste</i>	
Parti socialiste suisse	PSS
Union ouvrière du Valais	UOV
Union suisse des paysans	USP
Union syndicale suisse	USS

---

## Bibliographie

- CL. ABBET, *Les débuts du mouvement syndicaliste libre et de la protection ouvrière en Valais (1900-1928)*, Mémoire de licence, Fribourg, 1977. ABBET 1977
- R. BÜTIKOFER, « Des gardes civiques à l'Association patriotique vaudoise (1918-1947) », in H.-U. JOST, *100 ans de police politique en Suisse*, Lausanne, 1992, p. 119. BÜTIKOFER 1992
- V. DONZÉ, *Alusuisse et le district de Sierre: étude des répercussions de l'implantation de la modernité sur une région alpine*, Mémoire de licence, Genève, 1988. DONZÉ 1988
- D. DUBOSSON, *Monthey: évolution démographique, économique et spatiale de 1900 à nos jours*, Mémoire, Fribourg, 1975. DUBOSSON 1975
- W. GAUTSCHI, *Der Landesstreik 1918*, Zürich, 1968. GAUTSCHI 1968
- W. GAUTSCHI, *Geschichte des Kantons Aargau 1803-1953*, band III (1885-1953), Baden, 1978. GAUTSCHI 1978
- A. GUEX, *Le demi-siècle de M. Troillet*, vol. I, II, III, Lausanne, 1971. GUEX 1971
- S. GUEX, « A propos des gardes civiques et de leur financement à l'issue de la Première Guerre mondiale », in J. BATOU, M. CERUTTI, C. HEIMBERG, *Pour une histoire des gens sans histoire, ouvriers, exclues et rebelles en Suisse XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 1995, pp. 255-269. GUEX 1995
- C. HEIMBERG, « La garde civique genevoise et la grève générale de 1918 », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 44, 3, 1997, pp. 424-435. HEIMBERG 1997
- R. JOSEPH, « Le fascisme en Valais 1933-1941 », in *Annales Valaisannes*, 52, 1977, pp. 137-159. JOSEPH 1977
- H-U. JOST, *Cent ans de police politique en Suisse 1889-1989*, Lausanne, 1992. JOST 1992A
- H-U. JOST, *Les avant-gardes réactionnaires. La naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890-1914*, Lausanne, 1992. JOST 1992B
- C. TOGNI, *Les gardes civiques en Suisse romande*, Séminaire de recherche « Les classes moyennes 1920-1950 », Lausanne, 2000. TOGNI 2000
- M. VUILLEMIER, F. KOHLER, M. CERUTTI, *La grève générale de 1918 en Suisse*, Genève, 1977. VUILLEMIER, KOHLER, CERUTTI 1977